

**D. LE TOURNEAU**

**L'« OPUS DEI »  
SON HISTOIRE, SA SPIRITUALITÉ  
SA NATURE JURIDIQUE**

PLAN

Introduction.

I<sup>re</sup> Partie : *Le Fondateur* :

1. Les premiers pas (1902-1928).
2. L'impulsion du Fondateur (1928-1975).
3. L'étape de la continuité.

II<sup>e</sup> Partie : *Esprit et nature de l' « Opus Dei »* :

1. La spiritualité de l' « Opus Dei » :
  - a) La sanctification du travail.
  - b) L'apostolat.
  - c) Sainteté et formation spirituelle : 1. La filiation divine. 2. L'unité de vie. 3. Le Saint-Esprit et la Sainte Famille. 4. La prière. 5. La Sainte Messe. 6. La vie cachée. 7. Les vertus. 8. L'Eglise et le pape.
  - d) La formation.
2. L'action des fidèles de l' « Opus Dei ».
  - a) L'action des laïcs.
  - b) Les activités collectives d'apostolat.

- c) L'action des prêtres : 1. Les prêtres formés dans l' « Opus Dei ». 2. Les prêtres incardinés dans un diocèse.

3. Nature juridique de l' « Opus Dei ».
  - a) Les débuts.
  - b) Les approbations du Saint-Siège.

III<sup>e</sup> Partie : *L'érection en prélatrice personnelle*.

1. Les prélatrices personnelles :
  - a) Nature de la prélatrice personnelle.
  - b) La finalité des prélatrices personnelles.
  - c) Les rapports avec l'évêque diocésain.
2. La Prélatrice de la Sainte Croix et « Opus Dei ».
  - a) Sa nature.
  - b) Sa finalité.
  - c) Ses membres.
3. Le statut des prêtres :
  - a) Le clergé de la Prélatrice de l' « Opus Dei ».
  - b) La Société Sacerdotale de la Sainte Croix.

L' « Opus Dei » a été érigé en prélatrice personnelle par le pape Jean-Paul II le 28 novembre 1982. Cette décision pontificale apparaît de plus en plus comme d'une grande importance pour la vie de l'Eglise. Les prélatrices personnelles, souhaitées par le concile Vatican II, font désormais partie intégrante des structures pastorales courantes dont l'Eglise dispose pour exercer la mission qu'elle a reçue du Christ de conduire les âmes et le monde à Dieu.

Cet événement « qui transforme en réalité concrète une nouvelle virtualité féconde et prometteuse de l'organisation pastorale née du concile Vatican II » a été saluée dès son origine comme « quelque chose d'historique » par le card. Baggio, Préfet de la Sacré Congrégation pour les Evêques, dans un commentaire à la Déclaration publiée par cette même Congrégation au sujet de la Prélatrice de l' « Opus Dei ». Le présent article a pour but, sans entrer dans des détails trop techniques, de chercher à saisir le phénomène pastoral de l' « Opus Dei » dans toute sa profondeur et son ampleur et de comprendre, du même coup, les raisons qui ont poussé le Saint-Siège à faire de l' « Opus Dei » une prélatrice personnelle.

Nous nous attacherons d'abord à l'histoire l' « Opus Dei ». En suivant la vie de son fondateur, *Mgr Escriva de Balaguer*. Nous le verrons dans les premières années de sa vie. Puis nous suivrons le développement de l' « Opus Dei » de sa fondation au décès de Mgr Escriva. Enfin, nous jetterons un regard sur l'histoire plus récente. Dans la seconde partie, nous nous efforcerons de décrire l' « Opus Dei ». Cela nous amènera d'abord à présenter les traits essentiels de sa spiritualité, dont nombre d'aspects se trouvent dans les enseignements du concile Vatican II. Nous parlerons ensuite de l'action de ses fidèles, laïcs et prêtres. Nous terminerons par des précisions sur le chemin juridique parcouru par l' « Opus Dei » de ses origines jusqu'à l'après-concile. La dernière partie aura plus directement trait à la prélatrice personnelle. Il faudra commencer par présenter cette nouvelle figure juridique. Nous étudierons ensuite la prélatrice de l' « Opus Dei » et nous achèverons en nous référant, de façon toute particulière, à la place et au statut des prêtres. Tout au long de l'article nous soulignerons ce qui concerne les prêtres. Nous présenterons *in fine* une bibliographie sommaire.

\* « Esprit et Vie », revue hebdomadaire de « L'Ami du Clergé », B.P. 4 - 52200 Langres

## LE FONDATEUR

Il est difficile de parler de l' « Opus Dei » sans parler de son fondateur car, à partir de 1928, la vie de l'un et de l'autre sont pleinement confondues. D'autre part, les années qui précèdent la fondation sont, dans les desseins divins, destinées à y préparer celui que Dieu s'est choisi.

Voici d'abord les premiers pas, qui s'achèvent le 2 octobre 1928, date à laquelle Mgr Escrivá de Balaguer voit ce que Dieu attend de lui. Pendant près de cinquante ans le fondateur préside aux destinées de l'œuvre de Dieu, qui se répand dans le monde entier. Cette deuxième période s'achève le 26 juin 1975 avec le rappel à Dieu de son Serviteur. Commence alors l'étape de la continuité qui voit l'expansion se poursuivre en même temps que la dévotion privée envers Mgr Escrivá prend une ampleur sans cesse accrue et que s'ouvre son procès en béatification. Nous incluons ici un aperçu du travail apostolique de l' « Opus Dei » en France.

## 1. Les premiers pas (1902-1928)

Le 9 janvier 1902, Josemaría Escrivá de Balaguer naît à Barbastro (Espagne), dans les Pyrénées aragonaises. Son père tenait avec deux associés un commerce de chocolat et de tissus. Sa mère était l'avant-dernière de treize enfants. Elle descendait, par sa mère qui s'appelait Blanc, d'ancêtres français installés en Narbonnaise au XII<sup>e</sup> siècle.

Josemaría avait déjà une sœur, Carmen de trois ans son aînée. Viendront ensuite María Asunción (1905), María de los Dolores (1907) et María del Rosario (1909).

C'est dans le cadre d'une famille chrétienne très unie qu'il apprend dès son enfance à mener une vie de piété solide. Sa vie est placée sous la protection de la Sainte Vierge : à l'âge de deux ans, gravement malade, ses parents le vouent à la Madone vénérée à Torreciudad, lieu d'un antique pèlerinage marial, à une vingtaine de kilomètres de Barbastro. Le médecin venu s'informer de l'heure à laquelle il était mort le trouve en train de sauter dans son lit après avoir mangé... Quelque temps plus tard ses parents le conduisent en reconnaissance à la chapelle de Torreciudad.

Sa mère lui apprend des prières qu'il récitera toute sa vie durant. Dès qu'il atteint l'âge de raison, elle l'amène à son confesseur : il ne cessera par la suite de lui en témoigner de la reconnaissance et de souligner le bien qu'en avait ressenti son âme d'enfant. Il se prépare avec une grande ferveur à faire sa première Communion. La famille se réunissait pour la récitation quotidienne du chapelet.

Dieu allait se servir d'événements douloureux pour forger l'âme de Josemaría. En l'espace d'un peu plus de trois ans, ses trois plus jeunes sœurs sont rappelées à Dieu l'une

après l'autre, de la plus jeune à la moins jeune. Josemaría dit que c'est alors son tour. Il cesse de le répéter quand il se rend compte qu'il fait de la peine à ses parents. Il dira plus tard que le Seigneur l'avait travaillé en donnant « un coup sur le clou et cent sur l'enclume ».

C'était d'autant plus vrai que son père subit un revers de fortune. Ruiné, abandonné de tous, il doit aller chercher du travail ailleurs. La famille va s'installer à Logrono, capitale de la Rioja. L'exemple de dignité chrétienne et d'héroïsme caché qu'il reçoit de ses parents dans l'épreuve l'impressionne vivement.

Josemaría avait été à l'école chez les Sœurs de la Charité dès l'âge de trois ans puis, à partir de sept ans, chez les Clercs des Ecoles Pies. Il poursuit maintenant ses études au lycée de Logrono et complète ses cours par des heures d'étude et de révision dans un collège de frères Maristes et dans un autre collège dirigé par des laïcs. Le latin n'a pas sa préférence : c'est « l'affaire des curés » dit-il. Quand un de ses camarades évoque la possibilité qu'il devienne prêtre, il l'arrête net en répondant : « Bah, ce sont des sottises... » Il confiera un jour :

« Je n'ai jamais penser me faire prêtre, ni à me dédier à Dieu. Cette question ne s'était pas posée à moi, parce que je croyais qu'elle ne me concernait pas. Plus encore : j'étais si gêné à la pensée de pouvoir parvenir un jour au sacerdoce que je me sentais anticlérical. J'aimais beaucoup les prêtres, car la formation reçue à la maison était profondément religieuse ; on m'avait enseigné à respecter, à vénérer le prêtre. Mais pas pour moi, pour les autres. »

Dieu allait en disposer autrement. Un jour de décembre 1917 la neige recouvre la ville de Logrono. Josemaría remarque des traces de pas toutes fraîches. Ce sont les empreintes laissées par les pieds nus d'un Carme déchaux. Devant le sacrifice dont ce religieux est capable par amour de Dieu, Josemaría se demande ce qu'il fait, lui, pour son Dieu.

« Bien des manifestations de l'Amour de Dieu en ces années de mon adolescence me reviennent en mémoire lorsque je pressentais que le Seigneur voulait quelque chose de moi, quelque chose que j'ignorais. Des événements et des détails ordinaires, apparemment innocents, dont Il se servait pour mettre en mon âme cette inquiétude divine. Aussi ai-je très bien compris l'amour humain, si humain et si divin, de Thérèse de l'Enfant-Jésus qui s'émut lorsqu'une image du Rédempteur à la main blessée apparut dans les pages d'un livre. De pareilles choses me sont aussi arrivées à moi, qui me remuèrent et m'amènèrent à la communion quotidienne, à la purification, à la confession et à la pénitence. »

Il devra attendre encore des années avant de savoir exactement ce que Dieu veut de lui. Il décide de devenir prêtre parce que, explique-t-il,

« j'ai cru qu'il serait ainsi plus facile d'accomplir une volonté de Dieu que je ne connaissais pas. Huit ans avant mon ordination, je la pressentais, mais je ne savais pas ce qu'elle était

et je l'ignorai jusqu'en 1928. Voilà pourquoi je me fis prêtre. »

Comprenant le sacrifice que sa décision comporte pour ses parents (il ne vit son père pleurer que le jour où il lui en fit part, bien qu'il l'acceptât totalement) qui allaient rester seuls avec sa sœur Carmen, il demande au Seigneur de bien vouloir envoyer un autre fils à ses parents, qui puisse prendre sa place dans le foyer familial. Effectivement son frère Santiago naît le 28 février 1919..., comme pour bien montrer que tout s'inscrit dans le plan de la Providence.

Après ses années au Séminaire San Carlos de Saragosse (il a entrepris également des études à la Faculté de Droit), il est ordonné prêtre le 28 mars 1925. Son père n'est plus de ce monde depuis le 27 novembre de l'année précédente. Pour sa première Messe solennelle, il avait rêvé de donner la Communion d'abord à sa mère, mais une femme passe devant elle. C'est une contrariété de plus qui mêle l'amertume à la joie. Il en fera l'expérience quotidienne. Sa mère s'en rendra compte et lui dira : « Josemaría, tu n'as pas un jour sain ». Et lui-même écrivait chaque année sur son calendrier liturgique : *in laetitia, nulla dies sine cruce !*

Trois jours après son ordination, il est nommé dans un petit village d'environ 800 âmes. En deux mois il rend au moins une fois visite à tous ses paroissiens. Il confesse beaucoup. Chaque jour il chante la Messe. Le soir il dirige la récitation du Chapelet et assure le Salut et la bénédiction du Saint-Sacrement. A cela s'ajoutent une heure d'adoration le jeudi, les catéchismes, le soin des malades, etc.

Plus tard, il reçoit l'autorisation de son évêque d'aller s'installer à Madrid. Il pensait, là encore, être plus disponible. Il y déploie une activité sacerdotale immense. Il s'occupe de l'œuvre apostolique du Patronage des malades et répond à tous les appels. Or, dans la seule année 1927, il y eut plus de 3 000 confessions et autant de Communions ; l'Extrême-Onction a été administrée presque 500 fois et le Baptême plus de 100 fois ; il y eut entre 700 et 800 mariages...

Le 2 octobre 1928, il fait une retraite spirituelle chez les missionnaires de saint Vincent de Paul. C'était la fête des saints Anges gardiens. Les cloches de l'église voisine de Notre-Dame des Anges sonnent à toute volée en l'honneur de leur patronne. L'abbé Escrivá classe des notes prises au cours des mois écoulés. Son âme n'a cessé depuis longtemps d'accepter la volonté de Dieu, quelle qu'elle soit, et de répéter : *Domine, ut videam ! Domine, ut sit ! Domine, ut sit !* Il chante même le verset de l'Evangile selon saint Luc 12, 49 : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur !*

Et voilà que soudain il voit clairement ce à quoi Dieu l'a appelé. Il voit ce que sera l'« Opus Dei » projeté à travers les siècles.

Il voit des générations d'hommes présents dans toutes les activités du monde, des prêtres aussi, plantant la Croix à tous les carrefours, « plaçant le Christ au sommet de toutes les activités humaines », rendant « divins tous les chemins de la terre ». Dieu lui demande de consacrer toutes ses énergies à proclamer que le travail et les conditions de vie ordinaires des hommes peuvent être un chemin et une matière de sanctification.

## 2. L'impulsion du Fondateur (1928-1975)

« Depuis ce moment-là, jamais plus je n'ai été tranquille, et j'ai commencé à travailler à contre-cœur, parce que je répugnais à fonder quoi que ce soit ; mais je commençais à travailler, à bouger, à agir : à poser les fondations ». Mais il ne disposait d'aucuns moyens. Il n'avait, comme il l'a répété bien souvent, que « vingt-six ans, la grâce de Dieu et de la bonne humeur ». Il se sentait bien peu de chose face à la mission qu'il avait reçue. Il a précisé lui-même la nature des moyens auxquels il a eu alors recours :

« J'ai été chercher la force d'âme dans les quartiers les plus pauvres de Madrid. Des heures et des heures passées en tous lieux, tous les jours, en allant à pied de-ci de-là, parmi des pauvres honteux et des pauvres misérables, absolument dépourvus de tout ; parmi des enfants morveux, sales, mais des enfants, ce qui veut dire des âmes agréables à Dieu. Quelle indignation ressent mon âme de prêtre quand certains disent maintenant que les enfants ne doivent pas se confesser tant qu'ils sont encore petits ! Ce n'est pas vrai ! Ils doivent faire une confession personnelle, auriculaire et secrète, comme les autres. Et alors, quel bien-être, quelle joie ! J'ai passé beaucoup d'heures à ce travail, mais je regrette qu'elles n'aient pas été plus nombreuses... C'était des gens désemparés et malades, certains frappés d'une maladie alors incurable : la tuberculose.

« J'ai donc été chercher les moyens de réaliser l'Œuvre de Dieu dans tous ces endroits-là. Et pendant ce temps, je travaillais, je formais les premiers qui se trouvaient autour de moi. Il y avait un échantillonnage de presque tous les métiers : des étudiants, des ouvriers, de petits entrepreneurs, des artistes...

« Ce furent des années intenses, pendant lesquelles l'« Opus Dei » croissait de l'intérieur, sans que nous nous en rendions compte. Mais je voulais vous dire ceci (un jour, on vous le racontera par le menu, documents et papiers à l'appui) : la force humaine de l'Œuvre, ce furent les malades les plus miséreux des hôpitaux de Madrid ; ceux qui vivaient chez eux, ayant perdu tout espoir humain ; les plus ignorants de ces faubourgs éloignés. Voilà les ambitions de l'« Opus Dei », les moyens humains dont nous nous sommes servis : des malades incurables, des pauvres abandonnés de tous, des enfants sans famille et sans instruction, des foyers sans feu, sans chaleur et sans amour. Et puis, former les premiers qui venaient à moi, leur parler avec une assurance totale de tout ce qui allait se faire, comme si c'était déjà fait...

« Ensuite, Dieu nous a conduits par les chemins de notre vie intérieure, ceux qui nous sont propres. Ce que je cherchais, moi ? *Cor Mariae dulcissimum, iter para tutum !* Je cherchais le



pouvoir de la Mère de Dieu, comme un petit enfant, en prenant les chemins de l'enfance. Je recourais à saint Joseph, mon Père et mon Seigneur. Il m'importait de le voir puissant, tout-puissant, chef de ce grand clan divin, à qui Dieu en personne obéissait : *erat subditus illis* ! Je recourus avec simplicité à l'intercession des saints (...). Je fis appel avec confiance, avec puérilité, aux saints Anges gardiens, sans me rendre compte que Dieu me mettait — vous, vous n'êtes pas obligés de m'imiter, vive la liberté ! — dans des chemins d'enfance spirituelle.

« Que peut faire une créature qui doit remplir une mission, quand elle ne possède ni les moyens, ni l'âge, ni la science, ni les qualités nécessaires, rien ? Elle va droit vers sa mère et son père, elle s'adresse à ceux qui peuvent faire quelque chose, elle demande l'aide de ses amis... C'est ce que j'ai fait dans ma vie spirituelle. Mais aussi à coups de disciplines, ça oui — de pénitence, d'expiation —, pour marquer le rythme. »

Un exemple peut aider à comprendre l'intensité de l'activité apostolique, débordement d'une vie intérieure que l'on devine déjà d'une exceptionnelle richesse : il se rend dans les 58 collèges tenus par les Dames apostoliques. Il y a 12 000 élèves, auxquels il fait des causeries et avec qui il bavarde amicalement. Certaines années, plus de 4 000 enfants se confessèrent et communierent pour la première fois.

L'abbé Josemaría Escrivá consacre aussi une bonne partie de son temps à conseiller dans leur vie spirituelle ses confrères prêtres. Eux aussi sont appelés à la sainteté ! Ils étaient bien « présents » le 2 octobre 1928. L'« Opus Dei » prend corps, même si « les âmes s'échappaient comme les anguilles dans l'eau ». Le Fondateur aurait voulu que l'« Opus Dei » n'ait pas de nom. Son confesseur lui demande un jour « comment va cette œuvre de Dieu ? » Le nom d'« Opus Dei » venait de naître, qui exprimait bien que tout était de Dieu et, en même temps, travail de Dieu, *operatio Dei*.

« Même par blague, il n'y aura jamais de femmes dans l'« Opus Dei » ! » écrit-il en février 1930. Or voilà que le 14 du même mois, alors qu'il vient de communier, Dieu lui fait comprendre que l'appel à l'« Opus Dei » s'adresse aussi aux femmes. De ce jour date la Section féminine de l'« Opus Dei ».

L'« Opus Dei » se développe progressivement, comme une conséquence de la réponse du fondateur à la grâce. Les vocations arrivent au point qu'il pouvait envisager, dès 1935, d'étendre l'activité apostolique non seulement à d'autres villes d'Espagne, mais aussi à d'autres pays, plus précisément la France. La guerre civile qui éclata peu après en Espagne, puis la seconde guerre mondiale freinèrent ces désirs d'expansion. Pas pour longtemps cependant, car ils se réalisent dès que la situation le permet. En 1943, l'« Opus Dei » se trouve déjà en Italie ; en 1945, au Portugal ; en 1946 et 1947, en Angleterre, en France et en Irlande ; en 1949, aux Etats-Unis et au Mexique ; en 1950, au Chili et en Argentine ;

en 1951 et 1952, en Colombie, au Venezuela et en Allemagne... A la fin de la décennie des années cinquante, non seulement l'« Opus Dei » s'étend à l'Europe presque entière et à toute l'Amérique, mais il commence aussi à se répandre en Asie et en Afrique, d'abord au Japon et au Kenya. Il atteint ultérieurement l'Australie, les Philippines, le Nigeria...

S'il est vrai que la contradiction est la marque des œuvres de Dieu, elle ne fut pas épargnée à l'« Opus Dei », spécialement en Espagne où persécutions et calomnies s'abatirent sur le Fondateur et sur l'institution qu'il avait fondée. Il priait pour ceux qui faisaient du mal *putantes obsequium se praestare Deo*, animés de bonnes intentions mais considérant comme hérétique l'idée que l'on puisse se sanctifier dans le monde. Ce n'est pas le lieu de parler des souffrances sans nombre qu'endura Mgr Escrivá de Balaguer, avec sérénité, sans perdre la joie, sans rancune non plus car, disait-il, « je n'ai pas besoin d'apprendre à pardonner parce que Dieu m'a appris à aimer ».

C'est pour tenter de mettre un terme à ces incompréhensions que l'archevêque de Madrid, Mgr Léopold Eijo y Garay, voulut donner une approbation juridique à l'« Opus Dei » en 1942. Il le connaissait bien, car il l'avait encouragé et béni dès sa fondation et il y voyait clairement la main de Dieu. Toutes les approbations du Saint-Siège devaient suivre (cf. II, 3).

Elles allaient permettre la solution d'un grave problème qui se posait à l'institution : la nécessité d'avoir des prêtres formés selon l'esprit de l'« Opus Dei ». Le fondateur a la certitude que les prêtres doivent provenir des laïcs appartenant à l'« Opus Dei ». Mais il ne sait comment résoudre les problèmes juridiques qui s'ensuivent. Il prie depuis de nombreuses années pour les premiers prêtres de l'« Opus Dei » et pour ceux qui viendraient après, avec confiance et avec une telle intensité qu'il pouvait affirmer qu'ils sont tous fils de sa prière et de sa mortification.

Le surnaturel fit irruption une fois de plus dans sa vie, pour lui montrer la voie à suivre :

« Le 14 février 1943, après avoir cherché, en vain, la solution juridique, le Seigneur voulut me la donner, précise, claire. Après avoir célébré la Messe dans un Centre de la Section féminine (...) je pus parler de la Société Sacerdotale de la Sainte Croix. »

Le 25 juin 1944, trois membres de l'« Opus Dei » accèdent au sacerdoce, après une préparation scientifique extrêmement soignée, reçue des meilleurs professeurs de l'époque.

Dès 1946, Mgr Escrivá s'installe à Rome, pour être au cœur de la chrétienté, tout près du Vicaire du Christ et manifester la dimension universelle de l'« Opus Dei ». Pendant des années, il parcourt l'Europe, imprimant personnellement l'impulsion au travail apostolique dans les différents pays et préparant l'expansion future par sa prière et sa mortification joyeuse.

Sur le tard de sa vie, il ressent avec acuité le poids de l'épreuve que traverse l'Eglise. Il décide d'entreprendre des voyages de catéchèse à travers le monde, en Europe et en Amérique. Devant des auditoires dépassant parfois 5 000 personnes, il parle de Dieu et uniquement de Dieu, répondant de façon profonde et simple à la fois, avec *don des langues*, aux préoccupations des uns et des autres. Il insuffle l'optimisme chrétien, le goût de la lutte ascétique. En quelques mois, plus d'un million de personnes écoutent sa prédication.

Il reçoit aussi les prêtres en groupe nombreux. L'attitude de certains le fait souffrir. Mais il précise qu'il ne connaît que de bons prêtres. Certains sont peut-être un peu « malades », mais aucun n'est mauvais. Il les invite à être « prêtres à cent pour cent » :

« Il y a des prêtres qui, au lieu de parler de Dieu — le seul objet dont ils aient à traiter —, parlent de politique, de sociologie, d'anthropologie. Comme ils n'en savent pas un traître mot, ils se trompent. De plus, le Seigneur n'en est pas content. Notre ministère consiste en effet à prêcher la doctrine de Jésus-Christ, à administrer les sacrements et à enseigner la manière de chercher le Christ, d'atteindre le Christ, d'aimer le Christ, de suivre le Christ. Le reste n'est pas de notre ressort. »

Il leur recommande aussi de soigner particulièrement tout ce qui a trait à l'Eucharistie :

« Pour l'amour de Dieu, soyez prêtres, recherchez l'intimité avec le Christ. Ne voyez-vous pas que certains se mettent en manches de chemise, s'habille n'importe comment ? Vous, revêtez-vous de tous les ornements — et d'ornements propres — et célébrez le Saint Sacrifice sans hâte, même si, autour de vous, l'on est pressé pour tout. Car cette hâte, on ne l'a pas pour manger, ni pour s'amuser, ni pour ses amours : on l'a seulement pour les choses de Dieu... Nous ferons un travail magnifique si nous savons ne pas nous presser, car c'est ainsi que nous réaliserons véritablement *in persona Christi*, un travail sacerdotal profond. »

Et il les invite à la charité et à l'union :  
« Mes frères, si nous nous efforçons d'être unis entre nous par la prière et par l'affection mutuelle, par la charité du Christ, tout ira bien. Aimez le pape actuel, et aussi celui qui viendra après lui... »

Le 28 mars 1975, Mgr Escrivà de Balaguer célèbre ses noces d'or dans le sacerdoce, conformément à ce qui a toujours été la norme de sa vie : « me cacher et disparaître, afin que seul Jésus brille ». Il se voit « comme un enfant qui balbutie ». Et, dans sa profonde humilité, il livre le résultat de son examen de conscience :

« J'ai voulu faire la somme de ces cinquante ans, et c'est un éclat de rire qui m'est venu. J'ai ri de moi-même et je me suis rempli de reconnaissance envers Notre Seigneur, car c'est Lui qui a tout fait... »

Le 23 mai, il se rend au sanctuaire de Notre-Dame de Torreciudad qu'il a fait construire en reconnaissance pour sa guérison soixante

et onze ans plus tôt, pour inciter à la dévotion envers la Très Sainte Vierge. Les travaux sont presque achevés. Il dit souvent que la nuit approche. Atteint de la cataracte, il n'y voit plus guère et répète : *Domine, ut videam ! ut videamus ! ut videant !* Il ressent l'envie ardente de voir Dieu : *Vultum tuum, Domine, requiram !* Il ajoute : « La mort soudaine, c'est comme si le Seigneur nous surprenait par derrière et comme si en nous retournant, nous nous retrouvions dans ses bras ».

Le 25 juin, il célèbre dans l'intimité le 31<sup>e</sup> anniversaire de l'ordination des trois premiers prêtres de l'Œuvre. Le lendemain il se rend à Castelgandolfo, dans un Centre international de formation de la Section féminine de l'« Opus Dei ». Il parle d'âme sacerdotale, d'accomplissement soigneux des devoirs de chaque instant et demande de prier pour l'Eglise, le pape et toutes les âmes. Un léger malaise l'oblige à écourter la conversation. De retour à Rome, il salue le Tabernacle avec une profonde genuflexion, accompagnée d'un acte d'amour et gagne le bureau où il travaille habituellement. Après un regard à un tableau de la Vierge de Guadeloupe, il s'effondre. Dieu vient de rappeler à lui son Serviteur.

### 3. L'étape de la continuité

L'« Opus Dei » était alors présent sur les cinq continents et comprenait 60 000 membres appartenant à 80 nationalités.

Ce qui a peut-être le plus surpris dans les semaines qui ont suivi le décès de Mgr Escrivà, c'est la normalité avec laquelle la vie de l'« Opus Dei » s'est déroulée. Aucun tremblement de terre ne l'a secoué. Tout le monde a continué de travailler, pensant que c'était ainsi que le fondateur aurait réagi et qu'ils n'avaient rien de mieux à offrir à Dieu, pour le repos de l'âme de celui qu'ils appelaient « Père », que de rester chacun à sa place, en train d'offrir sa douleur et le poids de chaque journée.

Sans hâte, un Congrès général électif fut convoqué, qui représentait l'ensemble des fidèles de la prélature de l'« Opus Dei ». Le 15 septembre il élisait, à l'unanimité et au premier tour de scrutin (ce qui mérite d'être souligné de nos jours), Mgr Alvaro del Portillo, jusque-là Secrétaire général et, pendant quarante ans, le plus proche collaborateur de Mgr Escrivà.

La période de la fondation étant close, l'organisation et la spiritualité de l'« Opus Dei » étaient définitivement « sculptées ». S'ouvre alors l'étape de la continuité et de la fidélité, marquée par l'obtention du statut définitif de Prélature personnelle, le 28 novembre 1982. La vie de l'« Opus Dei » poursuit son cours, « avec l'aide de la grâce divine » (Jean-Paul II). Le paradoxe veut que le « pas de Dieu » se soit accéléré depuis 1975. Avec une humilité sincère et profonde, Mgr Escrivà de Balaguer disait que, sur terre, il ne faisait que gêner et qu'il aiderait plus efficacement

ses enfants quand il serait au Ciel. Et il a tenu sa promesse.

En effet, l'expansion s'est amplifiée dans tous les pays. Le nombre des vocations n'a cessé de croître. Il y avait, fin 1982, plus de 72 000 fidèles de l' « Opus Dei », provenant de 87 pays. De plus le travail apostolique a commencé en Côte d'Ivoire, au Zaïre, à Hong-Kong, à Trinité et Tobago, à Singapour. D'autres pays de l'Extrême-Orient et les pays du nord de l'Europe devraient suivre prochainement.

Fait peut-être encore plus étonnant, la renommée de sainteté dont était entouré Mgr Escrivá de son vivant n'a fait, depuis sa mort en odeur de sainteté, que s'étendre « avec une spontanéité significative », selon les termes du card. Poletti, Vicaire de Rome, dans le décret d'introduction de la cause de béatification. Le Saint-Père a reçu des milliers de lettres demandant l'ouverture du procès de béatification et de canonisation. Elles émanaient de personnes les plus diverses et des quatre coins de la terre. L'on y relevait, fait exceptionnel, la signature de 69 cardinaux et de 1 300 évêques, soit plus du tiers de l'épiscopat mondial.

Lorsqu'un saint meurt, l'on assiste à « un feu d'artifice » de grâces spéciales qu'il répand sur la terre. Ce qui est surprenant dans le cas de Mgr Escrivá de Balaguer, c'est que son activité, considérable dès son retour à la patrie céleste, ne fait que s'accroître depuis. Bien loin de diminuer, les témoignages de faveurs obtenues par son intercession affluent à la Postulation de la cause, écrits par des personnes de toutes les conditions sociales. Ce sont de nombreuses faveurs matérielles, dont des guérisons médicalement inexplicables et parfaitement étayées par la documentation nécessaire. Mais il s'agit plus encore de faveurs spirituelles dont l'immense majorité demeure d'ailleurs cachées. Une petite partie de ces faveurs sont relatées dans le *Bulletin d'information* édité par la Vice-Postulation de chaque pays (1) et diffusé gratuitement à des millions d'exemplaires.

L'on comprend aisément que le 12 mai 1981, moins de six ans après le décès du Serviteur de Dieu, le procès de ses vertus héroïques se soit ouvert à Rome. Le procès de deux miracles a également commencé.

L'influence du fondateur continue aussi de s'exercer par le biais des ouvrages qu'il a écrits et dont certains ont été publiés après sa mort (cf. Bibliographie). Leur tirage global dépasse les six millions et demi d'exemplaires. Le plus connu est *Chemin* qui, à lui seul, a fait l'objet de 172 éditions en 34 langues et atteint près de trois millions d'exemplaires à ce jour.

Pour clore ce chapitre, nous dirons quelques mots de l' « Opus Dei » en France. Son action présente toutes les caractéristiques que nous décrirons en II, 1 et 2. Nous nous limi-

(1) En France, 5, rue Dufrénoy, 75116 Paris.

terons ici à indiquer qu'en plus de l'apostolat que les fidèles de l' « Opus Dei » réalisent autour d'eux dans les différentes villes où ils résident pour des raisons familiales ou professionnelles, des Centres ont été érigés, avec l'accord préalable de l'évêque diocésain, à Paris (où l'implantation est la plus développée), Marseille, Grenoble, Toulouse, Aix-en-Provence, Strasbourg. Un Centre de Rencontres existe à Couvrelles, dans l'Aisne. En outre des activités sont régulièrement organisées à Rennes, Clermont-Ferrand, Mulhouse, Bordeaux, Lyon, etc. Des activités apostoliques collectives (cf. II, 2) ont été mises sur pied : l'Ecole technique hôtelière Dosnon, dans l'Aisne ; le Centre Culturel Garnelles, à Paris ; le club de jeunes Gabian, à Aix ; des foyers de jeunes travailleurs, etc. Le travail apostolique touche, en effet, aussi bien les milieux intellectuels que celui des travailleurs, les cadres que les employées de maison, les jeunes que les personnes âgées, etc.

\*

\*\*

## II<sup>e</sup> PARTIE :

### ESPRIT ET NATURE DE L' « OPUS DEI »

Pour approfondir l'esprit et la nature de l' « Opus Dei », un premier chapitre portera sur la spiritualité de l' « Opus Dei » : il comprendra d'abord les traits les plus caractéristiques que le Seigneur fit voir au Fondateur dont nous marquerons le lien avec ce que le concile Vatican II proclamera trente ans plus tard. Puis nous décrirons d'autres aspects de l'esprit de l' « Opus Dei » qui sont autant d'exigences de sainteté et de formation chrétienne.

Le deuxième chapitre décrira l'action des fidèles de l' « Opus Dei » dans tous les milieux de sa société et la liberté dont ils jouissent. Nous y parlerons aussi des œuvres collectives d'apostolat dans lesquelles l' « Opus Dei » assume la responsabilité de la formation spirituelle. Une place à part sera réservée aux prêtres.

Le troisième chapitre dira ce que fut la situation juridique de l' « Opus Dei » à son origine, puis avec les approbations du Saint-Siège.

#### 1. La spiritualité de l' « Opus Dei »

Laissons Mgr Escrivá nous préciser ce que le Seigneur lui fit voir le 2 octobre 1928, le charisme de fondation qu'il reçut alors :

« L' « Opus Dei » accueille et canalise ce fait très beau que tout état et tout travail professionnel, pourvu qu'il soit droit et qu'il persévère dans cette rectitude, peut conduire à Dieu. Et notre Œuvre reprend cette possibilité en une vocation bien définie : celle de s'attacher personnellement au service de Dieu au milieu du monde pour convertir notre vie ordinaire et notre travail professionnel et social en instruments de



sanctification et d'apostolat quels que soient l'âge et les circonstances de chacun. »

Ou, exprimé en d'autres termes, « la caractéristique particulière de la spiritualité de l' « Opus Dei » consiste en ce que chacun doit sanctifier sa profession, son travail ordinaire, se sanctifier dans sa profession et sanctifier les autres grâce à sa profession » ; c'est-à-dire que les laïcs « sont appelés à se sanctifier, non pas malgré leurs obligations professionnelles dans le monde, commente Mgr C. Colombo, mais précisément à travers ces obligations parce que tous les chrétiens sont appelés à la sainteté dans leur état de vie, comme l'enseigne explicitement le chap. V de la Constitution conciliaire *Lumen Gentium* ».

Ce n'est rien moins que l'appel universel à la sainteté et à l'apostolat, en réponse à une vocation divine, avec un esprit et des moyens spécifiques, dans l'exercice des occupations quotidiennes de chacun, quelles qu'elles soient. Spiritualité « vieille comme l'Évangile et comme l'Évangile nouvelle », disait le fondateur, parce qu'elle prend sa source dans la vie du Christ qui « veut que tous les hommes soient sauvés » (1 Tm. 2, 4) et aussi parce qu'elle doit être constamment actualisée. En outre si, de nos jours, cette affirmation est généralement acceptée il en allait bien différemment dans les années vingt. Selon la mentalité d'alors, la sainteté était réservée à ceux qui s'écartaient d'un monde considéré comme mauvais en soi, comme un obstacle au salut.

Un tel état d'esprit en amena certains à dénoncer Mgr Escrivá comme hérétique parce qu'il prétendait qu'on pouvait se sanctifier dans les réalités temporelles, « au beau milieu de la rue » et qu'il proposait une spiritualité laïque, séculière qui ne se voulait en rien une pâle imitation de la spiritualité des clercs ou des religieux, mais un authentique engagement à rechercher la plénitude de la vie chrétienne, chacun dans son propre état.

Nous allons parler de cet appel universel à la sainteté d'abord dans son rapport avec le travail, puis en ce qui concerne l'apostolat. Les autres aspects principaux de l'esprit de l' « Opus Dei » seront présentés ensuite à larges traits et de façon fractionnaire : chacun d'entre eux requerrait de longs développements qui sont exclus dans le cadre du présent article.

#### a) La sanctification du travail

L'homme doit se sanctifier au milieu du monde. La première réalité à proclamer, c'est la bonté du monde, car il est sorti bon des mains du Créateur. Les hommes l'enlaidissent par le péché, mais nous avons le devoir de tout ramener à Dieu (cf. Eph. 1, 10).

En même temps Mgr Escrivá de Balaguer découvre dans la Bible le fondement scripturaire de la dignité du travail. L'homme a été créé *ut operaretur* (Gn. 2, 15), pour travailler le monde, de sorte que le travail est une des réalités qui définissent la vie humaine. Cette

conception chrétienne du travail, d'un optimisme extraordinaire, implique que « le travail en soi n'est ni peine, ni malédiction, ni châtement ». Bien au contraire, il est « assumé et intégré par et dans l'œuvre prodigieuse de la création et de la rédemption du monde : le travail est de la sorte élevé à l'ordre de la grâce, il est sanctifié, devient œuvre de Dieu, *operatio Dei, opus Dei* » ; il est une voie de salut.

Dans l'esprit de l' « Opus Dei », le travail est comme « la charnière de la sanctification » de chacun. Moyen de sainteté, il est l'occasion d'une rencontre avec Dieu partout où l'homme se trouve : dans la rue, au bureau, à l'atelier, à l'usine, aux champs, à l'université, à la maison, etc. Et il se transforme alors en prière, en une « grande conversation avec notre Père du Ciel ».

Ce travail qu'il faut sanctifier, c'est la profession ou le métier de chacun, au sens large, car cela comprend toutes les tâches manuelles et intellectuelles, et donc les occupations de la mère au foyer ou d'un retraité, celles d'un malade et le ministère sacerdotal du prêtre, etc. La profession occupe l'essentiel de nos journées : c'est donc une réalité qui ne peut rester en marge de la tâche de notre sanctification. L'attitude de ceux qui laissent au vestiaire leur condition de chrétien est aberrante. Le travail est un moyen privilégié, la matière première de la sanctification quotidienne.

C'est ainsi que l'esprit de l' « Opus Dei » reprend une vérité très belle — oubliée durant des siècles par de nombreux chrétiens — qui veut que tout travail digne et noble dans l'ordre humain peut être transformé en tâche divine. Au service de Dieu, il n'y a aucun métier de petite catégorie : ils sont tous de la plus haute importance. Aucun métier n'est méprisable. Son importance ne vient pas de la considération sociale qui lui est accordée mais de l'amour de Dieu que chacun met à le réaliser :

« Il est temps que nous, les chrétiens, nous proclamions bien haut que le travail est un don de Dieu, et qu'il n'est pas sensé de diviser les hommes en diverses catégories selon le travail qu'ils réalisent, en considérant certaines tâches plus nobles que d'autres. »

Le travail est donc envisagé comme un moyen de sanctification tridimensionnel. Nous verrons plus loin la portée apostolique du travail ; considérons, pour l'instant, la possibilité qui nous est offerte de sanctifier le travail lui-même, c'est-à-dire de lui imprimer une marque chrétienne, d'en faire quelque chose qui nous rapproche de Dieu et qui permette aussi à nos compagnons de travail de se sanctifier à leur tour. Pour cela, il faut remplir une condition : travailler et travailler bien ; avec toute la perfection, humaine et surnaturelle, dont nous sommes capables, malgré nos limites et nos erreurs personnelles. Autrement dit, notre travail doit contribuer



efficacement à l'édification de la cité terrestre et à la consécration du monde :

« Il n'y a pas sur la terre un travail humain noble qui ne puisse être divinisé, qui ne puisse être sanctifié. Il n'y a aucun travail que nous ne devions sanctifier, qui ne puisse être compris dans la *consecratio mundi*. »

Le chrétien se sanctifie aussi dans le travail, sans qu'il ait besoin de faire des choses extraordinaires. Il vit l'héroïsme du quotidien, suivant le conseil de *Chemin* : « Ne remets pas ton travail à demain ». Dans cet esprit, l'on devient saint « à condition d'accomplir son devoir avec compétence, par amour de Dieu et dans la joie, de sorte que le travail quotidien devienne non pas le "tragique quotidien", mais plutôt le "sourire quotidien" », comme l'écrivait le card. Luciani, un mois avant de devenir le pape Jean-Paul I<sup>er</sup>.

La compétence professionnelle a, en effet, une grande valeur dans ce plan de la sanctification. Si nous voulons vraiment nous sanctifier, nous devons être un modèle de sérieux, d'intégrité, de succès. Comment prétendre faire de l'apostolat si notre vie dément ce que nous proclamons,

« si nous bâclons notre travail ; si nous ne persévérons pas dans l'élan du travail commencé avec un enthousiasme humain et surnaturel ; si nous ne remplissons pas notre tâche comme le meilleur de nos collègues et, si c'est possible..., mieux que le meilleur, car nous nous servons de tous les moyens honnêtes de la terre, ainsi que des moyens spirituels nécessaires pour offrir à Dieu notre Seigneur un travail soigné, achevé comme un filigrane, en un mot, accompli. »

Toutefois il serait insuffisant de bien travailler pour sanctifier vraiment le travail : ce n'est là qu'une première condition, un préalable. Il faut que vienne s'y ajouter la vision surnaturelle, ce qui implique de réaliser le travail en état de grâce et en l'offrant à Dieu car, « quand bien même vous obtenez les succès les plus spectaculaires... dans votre travail professionnel, si vous vous laissez aller intérieurement et si vous vous écartez du Seigneur, vous auriez en fin de compte carrément échoué ».

En effet, la force pour sanctifier le travail vient de la fréquentation des sacrements, de la pratique de la prière au point de transformer progressivement le travail lui-même en une prière personnelle et de donner à la vie sa dimension de contemplation qui se transforme en apostolat.

#### b) L'apostolat

La vocation à la sainteté implique aussi l'appel à l'apostolat. C'est la troisième composante du travail. Celui-ci met en contact avec d'autres personnes, collègues, parents, amis, en qui nous voyons autant d'âmes à approcher de Dieu. De sorte que « la sainteté et l'apostolat ne font qu'une seule et même chose avec la vie des membres de l' "Opus Dei" ». En même temps que la sainteté s'accroît en témoignant de Dieu, par l'exemple et par la

parole, l'apostolat découle aussi de la vie intérieure :

« Il faut que tu sois "homme de Dieu", homme de vie intérieure, homme de prière et de sacrifice. — Ton apostolat doit être un débordement de ta vie "en dedans". »

Le zèle apostolique engendre une préoccupation constante pour les âmes, en allant les chercher là où elles se trouvent, sans attendre, par commodité et poltronnerie, qu'elles se présentent à nous. En exerçant à leur égard la sainte coercition que le Seigneur nous recommande dans la parabole des invités au festin de noce : *compelle intrare* (Lc 14, 23) dit le Maître à ses serviteurs, faites-les entrer de force, ce qui n'exclut pas, bien loin de là, le respect de la liberté légitime de tout un chacun. De plus, « sur cent âmes, cent nous intéressent » disait le fondateur, aucune n'est à rejeter car chacune vaut tout le Sang du Christ versé sur la Croix.

Cet apostolat se réalise essentiellement de façon individuelle, en fonction des occasions qui se présentent ou que l'on suscite dans la vie courante. En 1932 déjà, Mgr Escrivà de Balaguer écrivait :

« Il n'y a aucune raison pour que l'apostolat des laïcs soit toujours une simple participation à l'apostolat hiérarchique : le devoir leur incombe de faire, eux aussi, de l'apostolat. Et cela, non en vertu d'une mission canonique reçue, mais parce qu'ils font partie de l'Eglise ; cette mission... ils la remplissent à travers leurs professions, leur métier, leur famille, leurs collègues, leurs amis. »

En effet, le laïc, qui a accès à des milieux où les clercs ne seraient pas acceptés, a le droit et le devoir inhérents à sa condition de chrétien de faire de l'apostolat. Et il n'est pas possible de couper sur le même patron ce que la « spontanéité apostolique de la personne » suggère à chacun d'entreprendre, en toute liberté, sous sa propre responsabilité et en agissant selon sa conscience droitement formée. L'organisation vise à fournir aux fidèles de l' « Opus Dei » l'aide et la formation spirituelles dont ils ont besoin pour mener à bien leur vie de piété et leur apostolat (2).

Lorsque l'organisation a atteint la limite que nous venons de marquer, elle ne peut aller plus loin :

« Elle a terminé sa tâche — celle en vue de laquelle, précisément, se réunissent les membres de l' "Opus Dei" —, elle n'a plus rien à faire,

(2) Cette organisation est centralisée à Rome. L' « Opus Dei » est dirigé par un Prélat assisté par un Vicaire général, actuellement Mgr Javier Echevarria, et des organismes collégiaux composés de prêtres et de laïcs : le Conseil général pour la Section masculine et le Conseil central pour la Section féminine.

Ces mêmes principes se retrouvent dans les circonscriptions régionales du gouvernement de l'institution : dans chaque pays ou région, le Prélat est représenté par un Vicaire régional qui est prêtre, assisté, lui aussi, d'équipes collégiales séparées pour chaque Section.

elle ne peut ni ne doit plus rien faire. Pas une indication de plus. Alors commence l'action personnelle, libre et responsable, de chaque membre. »

Cette action apostolique est toujours ecclésiastique car réalisée en union avec la hiérarchie et dans la plus grande fidélité au Magistère de l'Église, universelle ou locale ; sans quoi il ne pourrait y avoir de vraie union au Christ. Elle s'intègre tout naturellement dans la pastorale diocésaine. Nous dirions même qu'elle contribue à son élaboration. En effet, il ne faut pas oublier une réalité fondamentale de la vie de l'« Opus Dei ». Se situant sur un plan strictement spirituel et de formation, il n'a pas de prise directe sur l'action de ses fidèles ou de ceux qui fréquentent ses activités. En outre, personne, en venant à l'« Opus Dei », ne change d'état. C'est-à-dire que chacun garde sa condition de fidèle courant. Il assume en plus des obligations ascétiques nouvelles qui ne l'exemptent pas de mener sa vie dans le diocèse auquel il appartient de par son domicile, etc.

« En vérité, écrivait Mgr Lallier, archevêque de Besançon, la vocation d'un membre de l'« Opus Dei » est celle de tout baptisé, à laquelle s'ajoutent une vocation et une spiritualité spécifiques pour se sanctifier et aider les autres à le faire au milieu de leur travail professionnel, dans leur état de vie, allant ainsi jusqu'au bout des exigences de l'Évangile. »

Ceci l'amène à prendre sa foi plus au sérieux, à être un ferment dans la pâte, un « lampadaire allumé » qui montre le bon chemin. C'est ainsi que tout l'apostolat des fidèles de l'« Opus Dei » et de leurs amis contribue à remplir les paroisses, à accroître la fréquentation des sacrements, à ramener des âmes à la pratique d'une vie chrétienne, à faire découvrir la foi à d'autres, à susciter des inquiétudes de sainteté et d'apostolat autour de soi, etc.

L'« Opus Dei » se présente ainsi comme « une organisation désorganisée », selon une expression de son Fondateur. Il n'y a aucune action de groupe ni constitution de clientèles particulières ou de « chapelles » plus ou moins intégrées. Le contraire répondrait à une vision cléricale qui méconnaîtrait le droit des laïcs à l'autonomie apostolique et qui prendrait ombrage d'un sain pluralisme, ignorant en même temps la réalité que nous venons de décrire et qui apparaîtra de façon encore plus nette quand nous parlerons de la nature des prélatures personnelles.

A côté de cet apostolat personnel de chaque fidèle de l'« Opus Dei », nous trouvons aussi des activités collectives d'apostolat dont il sera question plus loin. Le lecteur bien au fait des chapitres IV et V de la constitution dogmatique *Lumen gentium* ainsi que du décret *Apostolicam actuositatem* du concile Vatican II, aura reconnu au passage nombre de similitudes avec l'enseignement de ces textes. Nous ne pouvons les citer ici, faute d'espace. Nous y renvoyons ainsi qu'à notre étude « « L'Opus Dei » Prélature personnelle : dans

le droit fil de Vatican II », dans la *Revue des Sciences religieuses* (1983). En plus des témoignages de personnalités ecclésiastiques que nous y rapportons et qui présentent Mgr Escrivá de Balaguer comme un pionnier de la spiritualité laïque et un précurseur du concile Vatican II, Mgr B. Echeverría Ruiz, Vice-Président de la Conférence épiscopale équatorienne a écrit que Mgr Escrivá « a ouvert un nouveau chemin de sainteté chrétienne, avançant, par son intuition propre à un saint, l'esprit qui a inspiré le concile Vatican II ».

Pour sa part, le card. J. Sin, Président de la Conférence épiscopale des Philippines affirme que « le message de Mgr Escrivá de Balaguer n'est autre que l'appel universel à la sainteté. Bien avant le concile Vatican II, ce saint prêtre avait parlé sans relâche de l'obligation qu'a chaque baptisé de rechercher la sainteté au milieu de ses occupations quotidiennes ».

Et Jean-Paul II, dans l'homélie qu'il a prononcée le 19 août 1979 lors d'une Messe pour quelques membres de l'« Opus Dei » :

« Votre institution a pour objectif la sanctification de la vie en restant dans le monde, chacun à son propre poste de travail et de profession ; vivre l'Évangile dans le monde, tout en vivant immergé dans le monde, mais pour le transformer et le sauver par son propre amour pour le Christ ! C'est vraiment un grand idéal, le vôtre, qui dès le début a été une anticipation de la théologie du laïc qui, par la suite, a caractérisé l'Église du Concile et de l'après-Concile.

« C'est là, en effet, le message et la spiritualité de l'« Opus Dei » : vivre unis à Dieu, dans le monde, dans n'importe quelle situation, en tâchant de s'améliorer soi-même à l'aide de la grâce, et en faisant connaître le Christ par le témoignage de sa propre vie. Qu'y a-t-il de plus beau, de plus enthousiasmant que cet idéal ? »

Se plaçant sur un autre plan, Paul OURLIAC, directeur de l'Institut d'études politiques de Toulouse, souligne avec clairvoyance que la simplicité et la fermeté de l'« Opus Dei » « apportent à notre époque, tourmentée et inquiète, l'enseignement qui lui convient ». En effet, cette institution n'est pas née de par la volonté d'un homme (« elle est vraiment *de Dieu* », écrit le card. Lercaro), pour résoudre la situation concrète d'un pays donné dans une situation et à une époque bien précises.

Dès le début elle a une portée universelle. « Nous sommes en présence d'un phénomène pastoral nouveau », selon le card. Rossi, Préfet de la S. Congrégation pour l'évangélisation des peuples, « d'une mer sans rivages, car tant qu'il y aura des hommes sur terre, si profondément que changent les formes techniques de la production, il y aura toujours un travail que les hommes pourront offrir à Dieu, qu'ils pourront sanctifier. Avec la grâce de Dieu, l'« Opus Dei » entend leur enseigner à mettre ce travail au service des hommes de toutes conditions, races et religions. En servant ainsi les hommes, ils serviront Dieu ».

### c) Sainteté et formation spirituelle

« Le noyau central de la spiritualité de l' « Opus Dei » est la sanctification de toute la vie humaine à travers le travail, transformé en moyen et en occasion d'apostolat, c'est-à-dire la façon qu'a le laïc chrétien de conduire le monde à Dieu, comme le card. Lercaro, Président du *Consilium* post-conciliaire sur la liturgie. Mais à la base de cette action si merveilleusement humaine se trouve un effort profond de sainteté personnelle... qui ne peut pas ne pas être nourri par une profonde vie sacramentelle, c'est-à-dire liturgique. »

#### 1. LA FILIATION DIVINE

La caractéristique capitale de notre être chrétien est la filiation divine. Dieu a voulu que Mgr Escrivà de Balaguer en éprouve une conscience très vive un jour de l'année 1931, en pleine rue, dans un tramway et que, depuis lors, l' « Opus Dei » vive collectivement cette conviction profonde :

« La filiation divine est le fondement de l'esprit de l' « Opus Dei »... Elle est une vérité joyeuse, un mystère réconfortant. Cette filiation divine pénètre toute notre vie spirituelle, parce qu'elle nous apprend à fréquenter notre Père du Ciel, à Le connaître, à L'aimer ; elle comble ainsi d'espérance notre lutte intérieure, et nous confère la simplicité confiante des petits enfants. Plus encore : précisément parce que nous sommes fils de Dieu, cette réalité nous pousse aussi à contempler cet amour et admiration toutes les choses qui ont jailli des mains de Dieu, le Père Créateur. Et ainsi nous sommes des contemplatifs au milieu du monde, en aimant le monde. »

Se sentir enfant de Dieu en toutes circonstances engendre le désir d'imiter Dieu, et plus précisément de ressembler autant que faire se peut au Fils qu'Il a envoyé. Vouloir être *alter Christus, ipse Christus*, c'est viser rien moins qu'à la « bonne divinisation », à laquelle tout fils de Dieu se sait appelé. L'homme qui est conscient de sa dépendance filiale à l'égard de Dieu parvient peu à peu à la contemplation, au dialogue permanent avec le Seigneur, de la première à la dernière pensée de la journée et même pendant le sommeil. « Notre cellule est la rue », dit le fondateur, laissant entendre par là que les activités temporelles, bien loin d'être un obstacle à la conversation avec Dieu, y conduisent tout droit.

D'un autre côté, rien de grave ne peut arriver à celui qui se sait enfant de Dieu. Autrement dit, la filiation divine est source de joie, même au milieu des plus dures épreuves car, de Dieu, seul peut provenir le bien. « Que se sentent tristes ceux qui ne se savent pas enfants de Dieu », dira Mgr Escrivà qui se savait partout très accompagné.

#### 2. L'UNITÉ DE VIE

Tout chez le chrétien n'a de sens qu'enviagé à partir de la filiation divine. D'où une unité de vie compacte, inébranlable. Toute la vie est un vaste assemblage de multiples pièces spirituelles qui, s'ajoutant les unes aux autres, constituent la forteresse de notre vie

intérieure. Un chrétien doit l'être « de la tête aux pieds », « tout d'une pièce ». Il n'y a pas de place pour des demi-mesures. Ou l'on a choisi le camp de Dieu, ou l'on est contre lui, volontairement, librement (nous parlerons au chapitre suivant de cet aspect capital de la liberté). Mgr Escrivà de Balaguer rappelle que l'on ne peut allumer un cierge à saint Michel et un autre au diable.

Membre de la cité terrestre et déjà rendu participant de la cité céleste par le baptême, le chrétien tend de toutes ses forces à unir le naturel au surnaturel et à rechercher l'identification au Christ, à la fois Dieu et Homme. L'unité de vie est la conséquence logique de cette démarche profondément réaliste et spirituelle.

Le Fondateur poussait déjà les étudiants et les ouvriers qu'il fréquentait dans les années trente à « matérialiser » leur vie spirituelle, afin d'éloigner d'eux la tentation, toujours actuelle, de mener une espèce de double vie, de laisser s'instaurer une dichotomie : d'un côté la vie de rapports avec Dieu et, de l'autre, une vie à part, la vie familiale, professionnelle et sociale.

« Nous ne pouvons être pareils aux schizophrènes si nous voulons être chrétiens, s'écriait-il ; il n'y a qu'une seule vie, faite de chair et d'esprit et c'est cette vie-là qui doit être — corps et âme — sainte et pleine de Dieu : ce Dieu invisible, nous le découvrons dans les choses les plus visibles et les plus matérielles. »

#### 3. LE SAINT-ESPRIT ET LA SAINTE FAMILLE

Ce processus de sanctification ne peut être mené à bien que sous l'action de l'Esprit Saint qui habite dans notre âme en état de grâce. Le Fondateur de l' « Opus Dei » éprouvait une vive dévotion pour celui qu'il appelait « le Grand Inconnu », titre qu'il a donné à une de ses homélies. Puisque c'est lui qui doit nous sanctifier, il est indispensable de le fréquenter, de le connaître, d'avoir confiance en lui, de lui demander son aide, de sentir sa présence en nous, de l'invoquer pour lui demander ses sept dons sacrés. « Vivre selon le Saint-Esprit, c'est vivre de foi, d'espérance et de charité ; c'est laisser Dieu prendre possession de nous et changer radicalement notre cœur pour le faire à sa mesure ». Et l'union au Paraclet sera facilitée si nous développons en nous la docilité, la vie de prière et l'union à la Croix.

L'enfance spirituelle porte à aimer tout spécialement la Sainte Famille de Nazareth : « *Jésus, Marie, Joseph, je veux être toujours avec vous trois !* » s'exclame Mgr Escrivà dans un acte d'amour enflammé. Cette Famille, qu'il qualifiait de « trinité de la terre » fait de nous des familiers de Dieu. Saint Joseph nous conduit à Marie. Marie, à son tour, nous présente à Jésus, l'Enfant Dieu et, avec Lui, nous faisons le saut vers la Très Sainte Trinité.

L'institution familiale est sanctifiée par la



présence de Jésus, « Dieu parfait et Homme parfait ». Et le fondateur a eu le grand mérite de présenter le mariage, si longtemps déconsidéré par certains, comme une véritable vocation qui, pour la plupart des hommes, fait partie intégrante de la vocation chrétienne :

« L' « Opus Dei » a fait du mariage un chemin divin, une vocation, ce qui entraîne de nombreuses conséquences pour la sanctification personnelle et pour l'apostolat. Voilà près de quarante ans, déclarait-il en 1968, que je prêche le sens du mariage en tant que vocation. Pus d'une fois, j'ai vu des hommes et des femmes dont les yeux s'illuminaient à m'entendre dire que le mariage est un chemin divin sur la terre, alors qu'ils croyaient incompatibles, dans leur vie, le don de soi à Dieu et un amour humain, noble et pur. »

Le mariage est un grand sacrement qui fonde la famille chrétienne. Par la génération, les parents sont les collaborateurs de Dieu. C'est pourquoi Mgr Escrivá de Balaguer a toujours beaucoup insisté sur les devoirs des enfants d'aimer et même de vénérer leurs parents. Il appelait le quatrième commandement « le très doux précepte du décalogue », aimant constater — tel était le témoignage qu'il recevait — que, dans une famille, c'étaient les enfants qui appartenaient à l' « Opus Dei » qui procuraient le plus de joie à leurs parents : aux liens de la chair s'étaient ajoutés des liens surnaturels que l'éloignement éventuel et les obligations d'une vocation à un don de soi total au service de Dieu dans son « Opus Dei » ne distendaient pas mais renforçaient tout au contraire. Il se réjouissait de constater que, bien souvent, les parents devenaient des « fanatiques » — les seuls — de l' « Opus Dei », parce qu'ils comprenaient tout ce qu'ils gagnaient à ce qu'un — ou plusieurs — de leurs enfants (qu'ils avaient bien élevés et non pour en faire des voyous, faisait remarquer le Fondateur) ait été choisi par Dieu, comme un signe supplémentaire de pré-dilection à leur égard.

Il faudrait écrire ici de très longues pages sur la *dévotion de Mgr Escrivá de Balaguer envers la Sainte Vierge* et sur le rôle que la « Mère de Dieu et notre Mère » (titre d'une homélie) a joué et continue de jouer dans la vie de l' « Opus Dei ». Tout ce que nous pouvons en dire restera bien pauvre. Marie est le modèle achevé de toutes les vertus et de l'accomplissement fidèle de la volonté de Dieu. « Dieu seul est au-dessus d'Elle ». Elle est la « toute-puissance suppliante ». « C'est toujours par Marie que l'on va et que l'on « revient » à Jésus ». Toute notre vie se déroule — ou doit se dérouler — en sa compagnie, car nous n'avons pas de protection plus sûre.

D'où la consigne du Fondateur de « mettre Marie en tout et pour tout ». Il savait quel profit en tire l'âme :

« Je te conseille de faire, si tu ne l'as pas encore fait, l'expérience personnelle de l'amour

maternel de Marie. Il ne suffit pas de savoir qu'Elle est Mère, de la considérer de cette façon, de parler ainsi d'Elle. Elle est ta Mère et tu es son fils ; Elle t'aime comme si tu étais son fils unique en ce monde. Parle-lui en conséquence : raconte-lui tout ce qui t'arrive, honore-la, aime-la. Personne ne le fera pour toi aussi bien que toi, si tu ne le fais pas.

« Je t'assure que si tu prends ce chemin, tu trouveras aussitôt tout l'amour du Christ : et tu te trouveras plongé dans cette vie ineffable de Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit. Tu y puiseras des forces pour accomplir entièrement la Volonté de Dieu, tu t'empliras de désirs de servir tous les hommes. »

De plus, Mgr Escrivá s'est fait l'ardent propagandiste de dévotions mariales, dont la récitation du chapelet, qu'il invitait à ne jamais omettre, sous aucun prétexte. Il encourageait les pèlerinages aux sanctuaires mariaux, allant lui-même fréquemment y puiser la force dont il avait besoin et confier ses intentions aux pieds de Marie dans les divers sanctuaires d'Europe et d'Amérique. Nous avons vu qu'il a promu la construction du sanctuaire de Notre-Dame de Torreciudad, véritable « folie » en plein vingtième siècle.

En outre, « l' « Opus Dei » est né et s'est développé sous le manteau de la Sainte Vierge ». Aux moments d'épreuve comme aux jours fastes, pour la sainteté et pour l'apostolat, dans le besoin ou pour rendre grâce, Marie est toujours présente. Aucun pas n'est fait sans Elle qui, en retour, fait bien sentir qu'Elle est notre Mère :

« L'amour pour Notre Dame est une preuve de bon esprit, dans les œuvres et les personnes.

« — Méfie-toi de l'entreprise qui n'est point marquée de ce signe. »

Etroitement uni à l'amour envers Marie, nous trouvons l'amour et la *dévotion envers saint Joseph*. Il est encore tout à l'honneur du Fondateur d'avoir su donner un relief particulier à cette dévotion. Saint Joseph est celui qui a fréquenté de plus près Marie et Jésus et qui, le moins digne de tous les trois, a dû cependant leur commander avec l'autorité propre à un patriarche de son époque. C'est de lui que Jésus a appris à travailler « dans l'atelier de Joseph » (homélie) :

« Maître de vie intérieure, travailleur acharné à sa tâche, serviteur fidèle de Dieu, en relation constante avec Jésus, tel fut Joseph. *Ite ad Joseph*. Avec saint Joseph, le chrétien apprend ce que signifie être de Dieu, et être pleinement parmi les hommes en sanctifiant le monde. »

Cette affection de Mgr Escrivá pour saint Joseph qui, tel un torrent impétueux, n'a fait que croître au fil des ans, était bien connue. C'est pourquoi, rapporte-t-il, lorsque Jean XXIII annonça dans son discours de clôture de la première session du concile Vatican II que saint Joseph serait désormais mentionné dans le canon de la Messe, « une très haute personnalité ecclésiastique m'appela aussitôt par téléphone pour me dire : « *Rallegramenti!* Félicitations ! en apprenant cette nouvelle,



j'ai pensé tout de suite à vous, à la joie qu'elle a dû vous procurer" ».

#### 4. LA PRIÈRE

La place faite à la « trinité de la terre » et la fréquentation qu'elle implique de Jésus, Marie et Joseph amènent à faire de la vie d'oraison un des piliers de la spiritualité de celui qui s'efforce de suivre le Christ de près. L'apport de Mgr Escrivá de Balaguer consiste peut-être à proclamer qu'elle doit fuir tout anonymat pour devenir la conversation affectueuse, confiante et intime d'un enfant avec son Père :

« Nous lui rapporterons avec confiance tout ce qui résonne dans notre tête et dans notre cœur : joies, tristesses, espérances, chagrins, succès, échecs, jusqu'aux plus petits détails de notre journée. Parce que nous nous serons rendu compte que tout ce qui nous concerne intéresse notre Père Céleste. »

Autrement dit, notre prière s'alimente fréquemment de ce qui constitue notre vie. Elle pourra être amorcée par des actes d'amour, des oraisons jaculatoires. Bien souvent, elle se centrera sur un passage de l'Évangile, lu et médité chaque jour en intervenant dans chaque scène : « Toi, tu es dans cette maison (lors de l'Annonciation à Marie) tout ce que tu voudras : un ami, un serviteur, un curieux, un voisin... — Quant à moi, je n'ose pas être quoi que ce soit en ce moment. Caché derrière toi, je contemple la scène, ébloui ».

Ce qui compte, c'est la fidélité d'amour que nous mettons à être ponctuels au rendez-vous que nous avons pris avec Dieu, tout en suivant le conseil plein de sagesse du Fondateur d'avancer une pratique de piété, plutôt que de la reporter à plus tard, si l'on prévoit un empêchement au moment fixé. Ce qui importe aussi, c'est d'aimer et de s'efforcer de lutter contre les distractions inévitables. Mais l'oraison n'est pas affaire de goût ou de sentiments. La durée prévue doit être respectée quoi qu'il arrive.

Le corps, lui aussi, est appelé à prier par la mortification et la pénitence. Elles sont envisagées comme moyens de purification nécessaires pour combattre les tendances mauvaises que nous trouvons en nous du fait du péché origine et que nos péchés personnels enveniment, et pour coracher avec le Christ. Sans elles, il ne peut y avoir de vrai progrès spirituel : « Si tu ne te mortifies pas, tu ne seras jamais une âme d'oraison ». Le Fondateur écrit encore :

« Par la pénitence, enterre tes négligences, tes offenses, tes péchés, dans la fosse profonde qu'ouvrira ton humilité. Ainsi, le paysan enfouit, au pied de l'arbre qui les a produits, les fruits pourris, les brindilles sèches, les feuilles mortes. Et ce qui était stérile, ou mieux nuisible, contribue efficacement à une nouvelle fécondité. Apprends à tirer de tes chutes un élan, et de la mort, une vie. »

La mortification prépare aussi à l'apostolat et prouve dans les faits que nous aimons le

Christ, qui nous a aimés au point de ce livrer pour nous (cf. Gal. 2, 20).

Ce qui attire l'attention dans la conception que Mgr Escrivá a de la mortification, c'est qu'il l'envisage comme un « ascétisme souriant » vécu dans les choses ordinaires de chaque jour : se lever à l'heure, répondre avec patience aux importuns, supporter avec bonne humeur les mille petites contrariétés de la journée, etc.

Nous devons suivre le Christ de près. Et il n'y a pas de meilleur signe que la Croix pour reconnaître que nous le suivons effectivement. Elle accompagne inéluctablement la vie du chrétien. Elle ne lui fait pas horreur ; bien au contraire, car, rencontrer la Croix c'est trouver le Christ, les bras grand ouverts, qui nous attire à Lui, ainsi que toutes choses :

« Dans la Passion, la Croix a cessé d'être symbole de châtement : elle s'est transformée en un signe de victoire. »

« Nous devons faire nôtre la vie et la mort du Christ. Mourir par la mortification et la pénitence, pour que vive en nous le Christ, par l'Amour. Et suivre alors les pas du Christ, soucieux de coracher toutes les âmes. »

#### 5. LA SAINTE MESSE

Nous associons automatiquement l'idée de Croix à celle de sacrifice, mieux encore à celle d'holocauste dont l'archétype est l'immolation sanglante du Christ à son Père, sur le Golgotha. Le Saint Sacrifice de la Messe, qui la perpétue et la renouvelle de façon non sanglante occupe une place centrale dans la spiritualité de l'« Opus Dei ». Elle est « le centre et la racine de la vie intérieure », selon une expression du fondateur, que le dernier concile reprendra. Toute la vie du chrétien est orientée vers la Messe quotidienne, tout comme la vie du Seigneur avait pour objectif son immolation rédemptrice sur la Croix.

Nous apportons sur la patène nos joies et nos peines, nos succès et nos échecs, notre travail et notre apostolat. Tout est ainsi purifié à côté de l'oblation du Fils à son Père et devient un sacrifice d'odeur agréable (cf. Eph. 5, 2). La vie du chrétien est un sacrifice constant, « une Messe qui dure vingt-quatre heures ». Et le Fondateur apprenait à diviser la journée en deux parties consacrées, l'une à rendre grâce pour la Communion du jour, l'autre à se préparer à celle du lendemain ; à ne jamais s'y habituer : « La Messe est longue, me dis-tu, et moi, j'ajoute : parce que ton amour est court », car « celui qui n'aime pas la Sainte Messe, qui ne s'efforce pas de la vivre avec sérénité, avec ferveur, n'aime pas le Christ ».

Chacun doit tendre à être « une âme d'Eucharistie », tournée vers le Tabernacle, répétant des communions spirituelles, rendant visite au Saint-Sacrement. Mgr Escrivá donnait en public l'exemple d'une genuflexion faite posément, avec dévotion, apprenant ainsi les gestes d'une piété bien sentie, éloignée de toute comédie. Il invitait aussi à ne pas hésiter

ter à employer le mot de transsubstantiation à propos du miracle qui s'opère lors de la Consécration, même si nous ne le comprenons pas pleinement, parce qu'il correspond à la réalité. Et il aimait faire des actes de foi explicites en la présence réelle, répétant, en savourant chaque mot : « Je crois fermement, Seigneur, que tu es ici vraiment, réellement et substantiellement présent, avec ton Corps, avec ton Sang, avec ton Ame et avec ta Divinité ».

L'action de grâce est étroitement unie au sacrement de l'Eucharistie. Elle est le propre de ceux qui ne s'habituent pas aux *magnalia Dei* et qui savent que, dans sa Providence, Dieu prend continuellement soin d'eux et dispose tout pour qu'ils puissent parcourir aisément le chemin qui débouche sur le Ciel. Le Fondateur cultivait la reconnaissance envers Dieu et invitait ses enfants à Le remercier, par l'intermédiaire de la Très Sainte Vierge, pour tous ses bienfaits, *etiam ignotis*, y compris ceux que nous ignorons, *et futuris*, et tous ceux dont nous serons les bénéficiaires à l'avenir.

En même temps, il insistait sur le fait que nous avons tous une *âme sacerdotale*, c'est-à-dire éprise d'amour pour toutes les âmes, comme le Christ ; disposée à se sacrifier pour autrui, à faire de la vie tout entière une louange continue adressée à Dieu, en prière et réparation constante, en demande et adoration. Elle vient du sacerdoce commun des fidèles, participation au sacerdoce du Christ, essentiellement différent du sacerdoce ministériel des prêtres.

Chez un fidèle de l' « Opus Dei », l'âme sacerdotale est étroitement unie à la mentalité laïque « qui conduit aux trois conclusions suivantes » :

« être suffisamment honnête pour assumer sa responsabilité personnelle ; être suffisamment chrétien pour respecter les frères dans la foi, qui proposent, dans les matières de libre opinion, des solutions différentes de celles que défend chacun d'entre nous ; être suffisamment catholique pour ne pas se servir de notre Mère l'Eglise en la mêlant à des factions humaines... Et cette *mentalité laïque* de chrétiens vous permettra d'éviter toute intolérance, tout fanatisme, et, pour le dire positivement, elle vous permettra de vivre en paix avec tous vos concitoyens et d'encourager la bonne entente entre les différents ordres de la vie sociale. »

Cela est uni à la caractéristique séculière de l' « Opus Dei » : la vocation consiste à rester dans le monde et à sanctifier les structures séculières. Ce n'est pas du mépris à l'égard des religieux. Les fidèles de l' « Opus Dei » prient pour eux chaque jour et nombre de couvents sont coopérateurs de l' « Opus Dei ». Mais l'esprit de l' « Opus Dei » implique d'être vraiment « dans le siècle », comme l'on disait autrefois. « Cela fait que les clercs ne violent pas les droits des fidèles, ni les fidèles ceux des clercs ; qu'il n'y a pas de clercs qui veuillent s'immiscer dans les choses

laïques, ni de laïcs qui s'immiscent dans ce qui est propre aux clercs ».

## 6. LA VIE CACHÉE

C'est dans la vie de tous les jours que nous sommes amenés à exercer l'âme sacerdotale et c'est cette même existence quotidienne que nous offrons dans la Messe, avec l'hostie destinée à devenir le Corps du Seigneur. Nous découvrons ainsi un autre trait essentiel à la spiritualité de l' « Opus Dei ».

Plus qu'au ministère public, celle-ci s'attache à imiter les trente ans de vie cachée du Seigneur. Le Christ a voulu mener une existence très semblable à la nôtre, sans éclat apparent, ne faisant pas transparaître aux yeux des hommes sa condition divine. Pour eux, il est « le fils du charpentier (Mt. 13, 55) ou « le charpentier » tout court (Mc 6, 3). Or ces longues années ne sont pas seulement une préparation, voulue par Dieu, au rachat de l'humanité. Elles sont déjà rédemptrices et tout orientées vers le Calvaire ; elles forment avec le mystère de la Pâque une unité salutaire. Dans l'esprit de Mgr Escrivá de Balaguer, cette réalité jointe au fait que la vie cachée couvre la quasi totalité de la présence de Jésus parmi les hommes, montre que le monde et toutes ses réalités sont bons et qu'ils sont bien le lieu premier de notre sanctification.

Cette occupation humaine et divine à la fois du Sauveur nous prouve clairement que « l'activité ordinaire n'est pas un détail de peu d'importance, mais qu'elle constitue le pivot de notre sanctification, une occasion continue de rencontrer Dieu, de Le louer et de Le glorifier avec le travail de notre intelligence ou celui de nos mains ». Le Seigneur nous apprend à tout réaliser à la perfection, comme lui-même « a tout bien fait » (Mc 7, 37) dans les moindres détails de la vie ordinaire.

Il y a là ample matière à réflexion. Cette attitude de Dieu a de quoi émerveiller. Elle nous remplit aussi d'optimisme car, dans cette perspective, nous comprenons qu'il n'y a rien dans notre vie qui soit inutile ou indifférent, rien qui reste en marge de la double dimension de sanctification et d'apostolat.

Écoutons encore Mgr Escrivá nous parler de Jésus :

« J'ai une faiblesse toute particulière pour ses trente ans de vie cachée à Bethléem, en Egypte et à Nazareth. Cette période, cette longue période, dont on parle à peine dans l'Évangile, semble dépourvue de signification particulière pour ceux qui l'envisagent de façon distraite et superficielle. Et pourtant, j'ai toujours soutenu que ce silence sur la biographie du Maître est très éloquent, et aussi qu'il renferme une merveille d'enseignements pour les chrétiens. Ce furent des années intenses de travail et de prière ; Jésus-Christ menait une existence ordinaire — semblable à la nôtre, si l'on veut — tout à la fois divine et humaine. »

Par son côté banal, cette existence à Nazareth est toute tissée de petits riens, de gestes

répétitifs, de journées apparemment semblables les unes aux autres. En dehors de l'épisode de la montée au Temple vers l'âge de douze ans, il n'y a rien d'extraordinaire dans la vie du Seigneur qui soit connu à l'extérieur. La vie de Jésus est une somme de petites choses, accomplies les unes après les autres, avec l'Amour infini dont Dieu est capable. Et c'est de là que proviennent leur importance et la valeur de cette vie cachée : « Faites tout par Amour. — Ainsi il n'y a pas de petites choses : tout est grand. — Persévérer par Amour dans les petites choses, c'est de l'héroïsme ».

Notre vie à nous ne nous offrira probablement jamais — ou bien rarement — l'occasion de réaliser quelque chose de spectaculaire. En revanche elle ne cesse de nous fournir de minuscules sources de sainteté, d'une sainteté certaine : « La "grande" sainteté est dans l'accomplissement des "petits devoirs" de chaque instant ».

Ce comportement est aussi une invitation à l'humilité, comme toute la vie du Seigneur, depuis son abaissement à la condition de nourrisson dans la crèche jusqu'à son anéantissement au gibet de la Croix. Suivant les enseignements du Fondateur, les fidèles de l'« Opus Dei », « sans se distinguer des autres citoyens, en étant pareils à ceux qui travaillent à leurs côtés, s'efforcent de s'identifier au Christ et imitent ses trente années de travail dans l'atelier de Nazareth ». Personne ne se met en avant, sachant trop bien qu'il n'est qu'un instrument, souvent rebelle, entre les mains de Dieu et que, lorsqu'il obtient des succès, il doit répéter, comme le Seigneur l'y invite : « Nous sommes des serviteurs inutiles, nous n'avons fait que ce que nous avons à faire » (Lc 17, 10).

Si l'humilité fait défaut, le Saint-Esprit ne peut « travailler » l'âme. En revanche, celui qui est humble est certain d'être sur la bonne voie ; quelle que soit l'ampleur de la chute, les blessures reçues dans la lutte ascétique, commentait Mgr Escrivá de Balaguer, deviennent par la contrition autant de décorations dont on peut s'enorgueillir. Il était émouvant et éloquent d'entendre le fondateur dire qu'il se sentait capable « de commettre toutes les erreurs et toutes les horreurs imaginables » s'il lâchait la main de Dieu et que, souvent chaque jour, dans de petites choses, il adoptait l'attitude de l'enfant prodigue qui, contrit et repentant, revient vers son père.

L'humilité intervient à un autre niveau. Mgr Escrivá a voulu que ses enfants la vivent aussi de façon collective. C'est pourquoi l'action de l'« Opus Dei » — comme celle du Christ à Nazareth — s'effectue sans bruit, n'attire pas l'attention. Se savoir sous le regard d'une spectateur divin suffit. Cela explique que ses fidèles ne fassent pas étalage de leur vocation, sans qu'ils la cachent non plus car, tout en amenant ses membres à rechercher l'humilité collective, pour parvenir ainsi à une

efficacité apostolique plus grande et plus fructueuse, l'esprit de l'« Opus Dei » rejette aussi, de la façon la plus absolue, jusqu'à l'apparence de secret ou de clandestinité.

C'est aussi la raison pour laquelle l'« Opus Dei » ne s'attarde guère aux statistiques sur le travail apostolique. Les fruits de ce travail pourraient engendrer l'orgueil collectif, qui serait dangereux et ferait oublier que « c'est Dieu qui donne la croissance » (1 Co. 3, 6).

La vie cachée nous apprend aussi la vertu de pauvreté telle que Jésus l'a vécue. C'est une exigence indispensable pour suivre le Maître. Dieu a voulu qu'elle soit rigoureuse pour ses enfants de l'« Opus Dei » et le fondateur en a défini les caractéristiques propres à des personnes qui, vivant dans le monde, sont amenées à se servir de biens matériels, ne serait-ce que pour travailler correctement et de façon sanctifiante. Dans l'homélie « Le détachement », il précise qu'il ne faut pas confondre la pauvreté avec le mauvais goût et la saleté et il presse chacun de s'habiller selon sa condition et l'ambiance dans laquelle il vit. Renvoyant à l'exemple de Jésus, il écrit :

« Le Sauveur portait une tunique d'une seule pièce, mangeait et buvait comme les autres, se réjouissait du bonheur d'autrui, était ému de la douleur de son prochain, ne refusait pas le repos que lui offrait ses amis, et personne n'ignorait qu'Il avait gagné sa vie pendant de nombreuses années en travaillant de ses mains auprès de Joseph, l'artisan. C'est ainsi que nous devons nous comporter dans le monde : comme Notre Seigneur. En peu de mots, je te dirai que nous devons avoir le vêtement propre, le corps propre et, surtout, l'âme propre. »

Cette conception de la pauvreté est assez novatrice, il faut bien le reconnaître. Le Seigneur range la pauvreté en esprit au nombre des béatitudes, cependant « la véritable pauvreté ne consiste pas à ne rien posséder, mais à être détaché des choses, à renoncer volontairement à leur possession. — C'est pourquoi il y a des pauvres vraiment riches. Et inversement ». La pauvreté consistera à n'avoir que ce dont on a strictement besoin, tout en ne s'en considérant pas le propriétaire, mais un simple administrateur ; et à choisir pour soi ce qu'il y a de moins bon ou ce qui plaît le moins.

## 7. LES VERTUS

L'ascétique de l'« Opus Dei » met encore l'accent sur la pratique de toutes les vertus. Elle n'en privilégie pas quelques-unes au détriment des autres. Les vertus théologales se trouvent évidemment au premier rang. La « vie de foi » (homélie) est le signe distinctif du chrétien. Et Mgr Escrivá en a donné un exemple saisissant, qui disait avoir une foi tellement épaisse qu'on n'aurait pu la couper avec un couteau. « L'espérance du chrétien » (homélie) est de parvenir au Ciel où Dieu nous attend « avec la force de l'amour »



(homélie). Mais Dieu seul peut faire croître en nous ces trois vertus.

Un chrétien courant est amené à s'efforcer de pratiquer toutes les autres vertus, par la répétition d'actes de chacune d'entre elles, « des actes réels de sincérité, de véracité, d'équanimité, de sérénité, de patience, parce que les œuvres sont amour ». Dans l'homélie « vertus humaines », le fondateur rappelle que « nul ne peut dépasser le chrétien en humanité » car il cultive les vertus humaines qui sont « le fondement des vertus surnaturelles ».

« S'il prétend vraiment agir avec droiture face à Dieu et face aux hommes un chrétien a besoin de toutes les vertus, au moins en puissance ». Il se trouve confronté à des situations multiples et complexes qui exigent qu'il déploie toute une panoplie de vertus les plus diverses : loyauté, honnêteté, justice, tempérance, assiduité au travail, patience, force d'âme, esprit de service, fidélité, diligence...

Pour une personne normalement constituée, « le problème du sexe occupe la quatrième ou la cinquième place ». Faisant observer que le Christ, qui a accepté bien des humiliations et des outrages, n'a jamais permis à ses ennemis de l'accuser de manquer à la chasteté, Mgr Escrivà de Balaguer apporte une note extrêmement optimiste en cette matière :

« Avec l'esprit de Dieu, la chasteté n'est pas une charge ennuyeuse et humiliante. C'est une affirmation joyeuse : la volonté, la maîtrise, la victoire sur soi-même, ce n'est pas la chair qui les donne, ce n'est pas de l'instinct qu'elles procèdent, mais de la volonté, à plus forte raison si celle-ci est en union avec la Volonté de Dieu. »

Ne parlant jamais d'impureté, il préférerait s'entretenir de l'aspect positif, de la vertu de pureté, qu'il appelait toujours la Sainte Pureté. Il souhaitait que soit entreprise « une croisade de virilité et de pureté qui contrecarre et anéantisse le travail destructeur de ceux qui tiennent l'homme pour une bête... ». « Et cette croisade est votre œuvre ».

Partant de l'exemple de Jésus qui a voulu être soumis à deux créatures, Marie et Joseph, les plus parfaites, certes, mais des créatures quand même, et dont la biographie se résume en ce que saint Luc nous en rapporte : « Il leur était soumis » (Lc 2, 51), Mgr Escrivà vantait les mérites de l'obéissance dont l'efficacité est immense. « Comme tu as bien compris l'obéissance quand tu m'écris : "obéir toujours, c'est être martyr sans mourir !" » Mais en même temps l'obéissance n'est pas aveugle. « Je ne conçois pas qu'il puisse y avoir obéissance véritablement chrétienne, si cette obéissance n'est pas volontaire et responsable. Les fils de Dieu ne sont ni des pierres ni des cadavres ». Notre vie n'a de sens que dans l'obéissance à la volonté de Dieu, qui nous plonge dans le monde pour y mieux faire connaître l'amour de Dieu à toutes les âmes.

Toute cette spiritualité de l' « Opus Dei »

fait des hommes « des semeurs de paix et de joie », d'une joie qui n'est pas « physiologique », une « joie d'animal bien portant », mais d'une joie que rien ne peut ôter « parce qu'elle a des racines en forme de croix ». Elle donne un sens foncièrement optimiste à la vie :

« L'optimisme chrétien n'est pas un optimisme douçâtre. Ce n'est pas davantage une humaine confiance que tout nous réussira. C'est un optimisme qui plonge ses racines dans la conscience de la liberté et dans la foi en la grâce ; c'est un optimisme qui nous impose d'exiger beaucoup de nous, de nous efforcer à répondre à l'appel de Dieu. »

## 8. L'EGLISE ET LE PAPE

Le fondateur avait trois amours dans sa vie, disait-il : la Sainte Vierge, l'Eglise et le Pape. Nous avons déjà parlé du premier d'entre eux. Voyons « le fervent amour de l'Eglise et de sa Tête visible, qui le caractérise (l' "Opus Dei") » selon les termes de Paul VI dans un chirographe adressé le 10 octobre 1964 à Mgr Escrivà de Balaguer. Pour ce qui concerne l'Eglise, il voyait en elle l'Epouse du Christ, protestant de sa sainteté immaculée à l'encontre de ceux qui l'attaquent. Cesser de lutter, c'est « trahir le Christ et, avec Lui, tout son Corps mystique qui est l'Eglise ». Et juger l'Eglise d'après la conduite de ceux qui la composent, ce serait commettre une grave injustice : « Si nous aimons l'Eglise, nous n'éprouverons jamais la volonté morbide de faire apparaître comme des fautes de la Mère les misères de quelques-uns de ses enfants », écrit-il dans l'homélie : « Loyauté envers l'Eglise ».

Mgr Escrivà de Balaguer ne cachait pas sa souffrance devant l'épreuve que l'Eglise traverse de nos jours. « La clameur de la confusion s'élève de toutes parts et toutes les erreurs qui se sont produites au long des siècles réapparaissent bruyamment » écrit-il sans ambage dans l'homélie : « La fin surnaturelle de l'Eglise », parce qu'il est ennemi des euphémismes et qu'il aime la vérité. Il restait persuadé que les eaux se calmeraient, que tout reviendrait à la normalité, car l'Eglise est incorruptible.

Grande était cependant sa douleur. D'autant plus aiguë que sa délicatesse d'âme et sa proximité avec Dieu étaient intenses. Aussi s'était-il décidé à entreprendre les voyages de catéchèse que nous avons mentionnés, s'estimant heureux, disait-il, si après l'avoir écouté une seule personne allait se confesser ! Or les conversions étaient innombrables.

Il avait aussi offert sa vie pour l'Eglise, « et mille vies si je les avais ». « Ce fut un homme qui se donna infatigablement au Dieu Tout-Puissant et à l'Eglise », écrit le card. Madeiros, archevêque de Boston. Et le card. Hoeffner, archevêque de Cologne témoigne pour sa part que « c'est précisément au cours des dernières années, pendant lesquelles l'incertitude religieuse a progressivement aug-



menté, que le fondateur de l' « Opus Dei » a fortifié dans la foi d'innombrables âmes. Il irradiait son amour sincère et sa fidélité — de fils — à l'Eglise et au Saint-Père. Le Seigneur lui accordera sa récompense pour tout ce qu'il a fait pour l'Eglise depuis 1928 ».

Le « Père » a inculqué à ses enfants un grand principe qui a été une constante de sa vie : « servir l'Eglise comme elle veut être servie », toujours très unis aux évêques. Recourant à une expression imagée, il affirmait que la tâche de l' « Opus Dei » amène à « tirer la voiture dans la même direction qu'eux », à l'unisson, évitant ainsi de placer une nouvelle croix sur leurs épaules : « la croix pectorale leur suffit », ajoutait-il avec humour.

Mgr Hengsbach, archevêque d'Essen, a écrit du fondateur que « sa vie fut profondément imprégnée de l'amour de l'Eglise et du Saint-Père. Il croyait de tout son être à l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique et romaine. Il vivait intérieurement cette foi : dans le Pape nous trouvons Pierre et, en Pierre, le Christ ».

L'Eglise est romaine ! Comme Mgr Escrivá aimait savourer ce mot. Ce n'est pas pour rien qu'il était venu s'établir auprès de la tombe des Apôtres, dans des conditions matérielles très dures :

« Je me sens romain, disait-il, parce que romain veut dire universel, catholique (et l'institution qu'il avait fondée était universelle par essence) ; parce que cela m'amène à aimer tendrement le Pape, *il dolce Cristo in terra*, comme aimait à le répéter sainte Catherine de Sienne. »

Par cette présence à Rome, il voulait « romaniser » matériellement l' « Opus Dei », qu'il n'y ait ainsi pas de doute possible quant à son extension de par le monde : même s'il était né en Espagne, il n'était pas plus espagnol que français, japonais ou nigérien. L' « Opus Dei » était et est partout le même et s'adapte parfaitement aux coutumes et aux mentalités de chaque pays, puisque son message est purement spirituel, l'Evangile appliqué, vécu dans toutes ses conséquences, par chacun dans sa situation propre.

Mgr Escrivá exhortait à prier continuellement pour le Saint-Père, car il est toujours le « Vice-Christ sur la terre ». L'union à la tête visible de l'Eglise permet de contribuer efficacement à l'édification de cette dernière. Voilà pourquoi le fondateur se plaisait à répéter : *Omnes cum Petro ad Iesum per Mariam !* tous, avec Pierre, vers Jésus, par Marie.

Et il répétait aux milliers d'étudiants qui, chaque année, venaient à Rome pendant la Semaine Sainte, que leur but n'était pas de faire du tourisme mais de *videre Petrum*, de voir le pape et de lui témoigner beaucoup d'affection, de prier et d'offrir des sacrifices pour l'aider à remplir la lourde mission que le Saint-Esprit lui a confiée. Le pape en est conscient. S'adressant à des membres de la

Section féminine de l' « Opus Dei » qu'il recevait à Castelgandolfo, Jean-Paul II leur disait : « On voit très bien que vous aimez beaucoup l' « Opus Dei ». Vous l'aimez parce qu'il vous permet un autre amour : l'amour de l'Eglise, du Christ et de Dieu... Je vous remercie parce que je sais que vous priez beaucoup pour l'Eglise, et pour le pape ».

#### d) Les moyens de formation

Nous devons dire encore un mot à propos de la formation donnée par l' « Opus Dei » car on imagine bien que les exigences multiples de vie intérieure que nous venons de décrire, et qui se traduisent par des pratiques de piété elles aussi exigeantes, ne peuvent trouver un écho actif que si l'âme est continuellement épaulée dans sa lutte ascétique.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les fidèles de l' « Opus Dei » ne se considèrent jamais formés car des progrès sont toujours possibles, et même nécessaires, dans tous les domaines de la formation, spirituelle et doctrinale, étant entendu que celle-ci contribue à développer la formation humaine, apostolique et professionnelle de la personne. L' « Opus Dei » fournit à ses membres

« une formation religieuse doctrinale, qui dure toute la vie, déclare le fondateur, et incite à une piété active, sincère et authentique, et à une ferveur qui implique nécessairement l'oraison continuelle du contemplatif et la tâche apostolique, personnelle et responsable, exempte de toute espèce de fanatisme. »

Comme on le voit, cette formation est parfaitement adaptée à la condition séculière de personnes insérées dans « le courant circulaire de la société ». Et, en même temps, elle vise à constituer des chrétiens et des citoyens catholiques libres et responsables : l' « Opus Dei » fournit à ses fidèles « la connaissance et la pratique de la foi chrétienne, de manière qu'ils en fassent la réalité même de leur existence, en toute autonomie ». Cela s'applique pareillement à la formation donnée à tous ceux qui participent aux différentes activités apostoliques organisées par l' « Opus Dei ».

Il s'agit de recollections, retraites spirituelles, cours de doctrine catholique, etc. Une place importante est réservée à la formation individuelle, personnalisée. Importante, non par le temps qu'elle exige, car « corseter » la vie des fidèles par des consignes, des plans et des réunions leur enlèverait leur « spontanéité apostolique » et irait à l'encontre du but même de la formation qui leur est inculquée, à savoir de mener une vie intense de piété, de travail et d'apostolat qui fait que les vingt-quatre heures de la journée sont toujours insuffisantes. Mais importante parce que répondant aux besoins concrets de chaque âme à un moment donné, s'adaptant à sa situation présente, qui n'est pas la même aujourd'hui qu'il y a une semaine ou que dans quinze jours, et qui, a fortiori, est différente de celle des autres.

## 2. L'action des fidèles de l' « Opus Dei »

Après avoir essayé de cerner la spiritualité de l' « Opus Dei », nous en venons à l'action de ses fidèles. Nous suivons ainsi l'ordre existentiel des priorités tel que Mgr Escrivá de Balaguer le définit : « D'abord, prière ; ensuite, expiation ; en troisième lieu, et bien en troisième lieu, action ».

Nous nous attacherons d'abord à l'action des laïcs pour en montrer la portée et l'impact. Nous étudierons ici l'importante question de la liberté et de la responsabilité personnelles de chacun dans ses agissements. En second lieu, nous présenterons la nature et la réalité des activités collectives d'apostolat réalisées partout dans le monde par des fidèles de l' « Opus Dei » avec leurs amis. Enfin nous parlerons du rôle des prêtres au sein de l'institution.

Auparavant, nous devons souligner un aspect absolument inhérent à la condition de fidèle de l' « Opus Dei ». Pour en faire partie, il faut une véritable vocation à la plénitude de la vie chrétienne, au milieu du monde, en restant à sa place et « à la condition expresse de ne pas changer d'état », vocation vécue selon l'esprit de l' « Opus Dei », donc par la sanctification des occupations courantes. Si l'on oublie cette dimension de vocation, il n'est pas possible de bien comprendre l' « Opus Dei ».

Enfin cette action, quelle qu'en soit la nature, veut être toujours un service rendu à l'Eglise. Dans une lettre adressée à Mgr del Portillo au cinquantième anniversaire de la Section féminine de l' « Opus Dei », Jean-Paul II, après avoir salué « l'inoubliable figure de son Fondateur », ajoute :

« Je désire que cet effort généreux et constant au service de l'Eglise croisse toujours davantage et que les fidèles de la Prélature de l' « Opus Dei » en pleine union avec le Christ, avec l'Eglise, dans l'esprit des normes et des orientations données par votre fondateur vénéré, en collaboration loyale et sincère avec la hiérarchie, continuent de donner à la société actuelle un témoignage constant et toujours plus large de notre foi chrétienne, limpide et forte. »

### a) L'action des laïcs

L'action apostolique, nous l'avons dit, est principalement individuelle, fondée sur l'amitié. C'est par des rapports personnels et grâce à l'amitié loyale et sincère que l'on peut éveiller chez les autres « la faim de Dieu » et faire naître en eux une inquiétude surnaturelle.

« Qui a disposé que, pour parler du Christ, il faille faire des choses étranges, bizarres ? Vis ta vie ordinaire ; travaille là où tu te trouves, en t'efforçant d'accomplir tes devoirs d'état, les obligations de ta profession ou de ton métier, en progressant, en te dépassant chaque jour. Sois loyal, compréhensif envers les autres et exigeant envers toi-même. Sois mortifié et joyeux. Tel sera ton apostolat. Et sans que tu saches pourquoi, misérable comme tu l'es, ceux qui t'entourent

viendront à toi et, dans une conversation naturelle, simple, à la sortie du travail, dans une réunion de famille, dans l'autobus, au cours d'une promenade, n'importe où, vous parlerez de ces inquiétudes qui existent dans l'âme de tout le monde, bien que certains ne veuillent pas les admettre : ils le comprendront quand ils commenceront à chercher Dieu pour de bon. »

Les liens privilégiés et personnels ainsi créés autorisent les confidences de vie intérieure avec l'aide des Anges gardiens, grands « complices » dans l'apostolat. C'est par cet « apostolat d'amitié et de confiance », comme l'appelait Mgr Escrivá, que les âmes entrent en contact avec l' « Opus Dei » et, le cas échéant, reçoivent de Dieu un appel particulier. L' « Opus Dei » se fait connaître de la sorte, et c'est par les réseaux d'amitié que des personnes viennent assister aux divers moyens de formation. Son esprit et son message se répandent ainsi comme par osmose dans toutes les couches de la société.

Cette affirmation — en parfait accord avec la théorie — est corroborée par les faits. Selon la théorie, l'appel à la sainteté étant universel, il s'adresse à tous les hommes, sans exclusive. Tous, quelles que soient leurs conditions sociales, intellectuelles, professionnelles, etc., sont à même de comprendre cet appel et le sens du travail bien fait, offert à Dieu et transformé en apostolat. Par conséquent, à l'exception de ceux qui ont reçu l'appel de Dieu à se sanctifier dans l'état de vie consacrée ou dans une des Sociétés appelées jusqu'ici « de vie commune » et que le nouveau Code de droit canonique désigne sous le nom de Sociétés de vie apostolique, tous les hommes de toutes les races et de tous les milieux peuvent faire partie de l' « Opus Dei ».

Les faits sont bien connus. Nous nous en tiendrons au témoignage de Mgr Polschneider, évêque d'Aix-la-Chapelle. Parlant des fidèles de l' « Opus Dei », il écrit : « Il s'agit d'hommes et de femmes des couches sociales et des professions les plus diverses. J'ai pu observer à plusieurs reprises, directement, leur vie et leur manière d'agir, non seulement en Allemagne, mais aussi dans d'autres pays, comme l'Espagne, surtout, l'Italie et, en Afrique, le Kenya et le Nigeria ». Et Mgr Komenan Yao, évêque de Bouaké, en Côte-d'Ivoire, déclare : « J'attends beaucoup de la spiritualité que les hommes et les femmes de l' « Opus Dei » peuvent apporter aux fidèles de mon diocèse ».

D'un autre point de vue, les clercs doivent veiller avec le plus grand soin à respecter la sphère d'autonomie légitime et nécessaire des laïcs — reconnue comme telle par Vatican II — pour qu'ils soient à même d'exercer leur apostolat au sein des réalités temporelles et ne pas se trouver en situation d'infériorité vis-à-vis de leurs égaux. « Le cléricalisme me répugne, déclarait le fondateur, et je comprends qu'à côté d'un anticléricalisme mauvais, il existe un anticléricalisme sain, qui procède de l'amour du sacerdoce et

qui s'oppose à ce que le simple fidèle ou le prêtre usent d'une mission sacrée à des fins temporelles ».

A l'encontre d'une idée en vogue, Mgr Escrivá souligne qu'il « n'est pas exact de parler de *liberté de conscience*, car cela revient à considérer comme moralement bon le fait que l'homme repousse Dieu ». En revanche, l'action apostolique est marquée par le respect de la *liberté des consciences* :

« Il faut respecter la soif légitime de vérité : l'homme a l'obligation grave de chercher le Seigneur, de Le connaître et de L'adorer, mais personne sur la terre ne doit se permettre d'imposer au prochain la pratique d'une foi qui lui fait défaut ; de même que personne ne peut s'arroger le droit de faire du tort à celui qui l'a reçu de Dieu. »

Ce principe trouve une application concrète dans un domaine annexe, mais non accessoire : le choix d'un état de vie, la réponse à la vocation divine. Cet appel étant intime, personnel, seul l'intéressé est en mesure d'y répondre. Certains jeunes qui fréquentent des activités spirituelles à l'« Opus Dei » ont ressenti la vocation à la prêtrise ou à la vie religieuse qui a été encouragée : ils sont entrés au séminaire ou au noviciat.

Toutes les précautions sont prises pour que celui qui ressent la vocation à l'« Opus Dei » s'engage librement, en toute connaissance de cause. Les portes sont fermées, et il faut insister pour entrer, disait le fondateur. En revanche, elles sont grandes ouvertes pour partir. Ce qui ne veut pas dire que les gens partent, puisqu'ils sont venus à l'« Opus Dei » par vocation, « parce qu'ils en avaient envie, ce qui est la plus surnaturelle des raisons » selon Mgr Escrivá de Balaguer.

Nous avons mis en évidence le fait que l'action de l'« Opus Dei » se situe exclusivement sur le terrain spirituel. Cela est gros de conséquences pour les interventions de ses fidèles dans les domaines social, politique, économique, professionnel, philosophique, culturel, etc. Chacun dispose à cet égard d'une liberté qui est en tous points identique à celle de n'importe quel citoyen catholique conséquent avec sa foi et qui ne connaît donc d'autres limites à son action que celles qui découlent de la foi et de la morale catholiques. Ce cadre étant posé, le champ d'action est extrêmement vaste et autorise un pluralisme légitime ; plus encore, il l'exige.

L'« Opus Dei » forme les gens, pour que chacun soit en mesure de décider ensuite librement, face à sa propre conscience, des choix qu'il pense devoir prendre.

« La foi chrétienne nous pousse à apprécier la dignité de chaque personne, faite à l'image de Dieu, et à admirer ce don très spécial de la liberté, qui nous rend maîtres de nos propres actes et capables, avec la grâce du Ciel, de construire notre destin éternel. »

Dans l'homélie « La liberté, don de Dieu », Mgr Escrivá affirme : « Tout au long de mes

années de sacerdoce, je n'ai cessé de prêcher — que dis-je, de crier — mon amour de la liberté personnelle ».

Les directeurs de l'« Opus Dei » fondent leur activité sur le respect de la liberté de chacun dans toutes les questions laissées par Dieu à la libre discussion des hommes. C'est un point « dont dépend l'existence même de l'« Opus Dei » ». Chacun exerce donc le métier qu'il aurait pratiqué s'il n'avait pas reçu la vocation à l'« Opus Dei », qui ne retire personne de son milieu mais demande, bien au contraire, à chacun de sanctifier ce milieu où Dieu l'a placé. Les choix professionnels et leurs conséquences ne sauraient être imputés à l'institution.

Ceci est également vrai pour les choix politiques. Mais il importe peut-être encore plus de le souligner. Mgr Escrivá de Balaguer a été très net sur ce point. D'une part, il n'hésitait pas à affirmer que si l'« Opus Dei » se mettait à faire de la politique, ne serait-ce qu'une seconde, lui, le fondateur, serait le premier à partir. D'autre part, il savait que si quelqu'un, ce qui est impossible, s'empresait-il de préciser, voulait tirer un profit personnel de son appartenance à l'« Opus Dei » ou imposer ses idées politiques aux autres, il serait éconduit sans ménagements, s'il persistait dans cette attitude.

Ce respect scrupuleux de la liberté de tout un chacun, qui est en même temps une marque de considération et d'estime pour la personne, empêche que l'« Opus Dei » exprime quelque opinion que ce soit dans un domaine temporel. Il ne peut d'ailleurs même pas en avoir. Ce n'est pas là sa mission. « Dans l'« Opus Dei » le pluralisme est voulu et aimé ». Il est une manifestation de bon esprit. Et les divergences d'opinions ne sont pas source de conflits, ne font pas obstacle à la compréhension mutuelle, à la charité. « Liberté et charité : nous parlons toujours de la même chose. Mais ce sont là des conditions essentielles : vivre de la liberté que Jésus-Christ nous a conquise et exercer la charité qu'Il nous a donnée à titre de commandement nouveau ».

« C'est justement parce que le fondateur de l'« Opus Dei » a eu de la liberté et de la responsabilité humaine une idée aussi haute que son institution est façonnée de façon aussi pluraliste, explique le card. König, archevêque de Vienne. Des personnes d'opinions les plus diverses en matière professionnelle, politique, économique s'y sont retrouvées pour vivre l'unité de la catholicité. »

Le Primat d'Autriche souligne ici, à juste titre, la responsabilité comme allant de pair avec la liberté. Car il serait trop facile de se retrancher dans l'anonymat ou de s'abriter derrière une structure impersonnelle pour faire endosser à d'autres les conséquences de nos actes libres. Pour un chrétien, liberté et responsabilité *personnelles* sont inséparables



## b) Les activités collectives d'apostolat

L'apostolat des fidèles de l' « Opus Dei » s'exerce au premier chef parmi leurs collègues de travail. Cependant l' « Opus Dei », en tant que tel, réalise collectivement certaines activités qui ont pour but de contribuer à la solution des problèmes qui affectent notre société. Le critère qui le pousse à intervenir est, comme toujours, exclusivement spirituel. Le but est de rendre un service chrétien à la société. Il s'agit toujours d'activités strictement apostoliques, qui revêtent des formes extrêmement variées, en fonction des besoins locaux qui ont attiré l'attention de par le travail de formation humaine, professionnelle, sociale et religieuse qu'ils réclamaient : résidences d'étudiants, centres de rencontres, dispensaires, centres de formation pour ouvriers et paysans, instituts techniques, universités, clubs de jeunes, écoles de promotion de la femme, etc., ouverts à tous sans discrimination de race, de religion ou d'idéologie, tel, par exemple, le Strathmore college, au Kenya, qui a été la première école inter-raciale de l'Afrique de l'Est.

Il importe de bien voir que ces œuvres collectives d'apostolat constituent l'activité professionnelle d'un certain nombre de citoyens courants — des membres de l' « Opus Dei » et des amis, souvent non catholiques — qui y investissent leurs talents, leur temps et souvent leur argent, comme ils le feraient dans n'importe quelle autre activité. Ce ne sont donc pas des œuvres catholiques ou confessionnelles ni ecclésiastiques :

« Ce sont, précise le fondateur, des œuvres de promotion humaine, culturelle et sociale, réalisées par des citoyens qui tentent de les éclairer à la lumière de l'Évangile et de les réchauffer à la chaleur de l'amour du Christ. »

L' « Opus Dei » prend en charge tout le côté spirituel de ces œuvres collectives. Leur financement se résout de différentes façons.

Une entreprise apostolique est déficitaire, surtout quand elle s'adresse à des personnes disposant de peu de ressources, ce qui est fréquemment le cas. Mgr Escrivá enseignait à s'appuyer sur les moyens surnaturels comme si les moyens humains n'existaient pas et, inversement à mettre en œuvre tous les moyens humains comme si les moyens surnaturels n'existaient pas. L'efficacité provient certes de la prière, du travail et de la mortification. Mais, en même temps, un minimum de moyens financiers est nécessaire.

Une première source de financement, comme pour toutes les institutions analogues, provient des ressources ordinaires : pensions des étudiants dans une résidence, produit des ventes d'une école agricole, cotisations et droits d'entrée à un club de jeunes, etc. Mais cela reste insuffisant.

Le travail des fidèles de l' « Opus Dei » constitue un apport précieux et substantiel. Vient s'y ajouter la contribution de nombreu-

ses personnes qui ressentent une préoccupation sociale et qui désirent coopérer à la bonne marche de ces entreprises apostoliques. Nous parlerons plus à fond des coopérateurs dans le prochain chapitre.

La finalité sociale et le service non négligeable rendu à la communauté civile des régions ou des pays justifie aussi l'obtention de subventions officielles de l'État ou de divers organismes privés ou publics.

Il est indéniable que ces œuvres collectives d'apostolat répondent à une préoccupation sociale sérieuse et qu'elles ont un gros impact sur les structures temporelles. Les rapports humains sont plus facilement empreints de charité, d'harmonie, de justice. L'action de nombreuses personnes de toutes conditions dans des milieux variés se répercute sur le côté moral de toutes leurs activités, contribuant à apporter des solutions chrétiennes aux problèmes qu'elles rencontrent et à ne pas se résigner

« à l'injustice personnelle et sociale dont le cœur humain est capable... Les biens de la terre répartis entre quelques-uns ; les biens de la culture enfermés dans des cénacles. Et au-dehors la faim de pain et de savoir, et les vies humaines, pourtant saintes, puisque venant de Dieu, traitées comme de simples choses, comme des éléments d'un calcul statistique. Je comprends et je partage cette impatience qui me fait lever les yeux vers le Christ, Ce Christ qui nous invite sans cesse à mettre en pratique ce *commandement nouveau* de l'amour. »

## c) L'action des prêtres

Mgr Escrivá de Balaguer possédait au plus haut point la conscience de la dignité sacerdotale. A notre époque où l'on se demande tellement quelle est l'identité du prêtre, il répondait : « être l'instrument immédiat et quotidien de cette grâce salvatrice que le Christ nous a gagnée », trouvant dans cette réalité mystérieuse une source intarissable de progrès spirituel. Les prêtres disposent d'un pouvoir sur le Corps et le Sang du Christ. Mais ils l'exercent *in nomine et persona Christi*.

Citant le fondateur de l' « Opus Dei », Jean-Paul II déclarait à Rio de Janeiro :

« Par le sacrement de l'ordre le prêtre devient effectivement apte à prêter à Jésus notre Seigneur sa voix, ses mains, tout son être. C'est Jésus qui, dans la Sainte Messe, par les paroles de la Consécration, change les substances du pain et du vin en son Corps et en son Sang.

C'est le ministre du Christ que les hommes voient en lui. Aussi les fidèles attendent-ils une claire manifestation du caractère sacerdotal : « Ils demandent du prêtre qu'il prie, écrit Mgr Escrivá dans l'homélie "Prêtre pour l'éternité", qu'il ne se refuse pas à administrer les sacrements, qu'il soit prêt à accueillir tout le monde sans s'ériger en chef ou militant de factions humaines, quelles qu'elles soient ; qu'il mette amour et dévotion dans la célébration de la Sainte Messe, qu'il s'asseye



dans le confessionnal, qu'il console les malades et les affligés ; qu'il enseigne le catéchisme aux enfants et aux adultes ; qu'il prêche la Parole de Dieu et non une science humaine quelconque qui — quand bien même il la connaîtrait parfaitement — ne serait pas la science qui sauve et conduit à la vie éternelle ; qu'il conseille et soit charitable envers ceux qui sont dans le besoin ».

Si le prêtre n'est pas un homme de prière, son ministère risque fort de porter bien peu de fruits. Comme tout fidèle, le prêtre doit poursuivre la sainteté. Et il est libre, comme le concile et l'encyclique *Sacerdotalis coelibatus* de Paul VI l'affirment nettement, de choisir parmi les nombreux moyens de piété que l'Eglise conseille ou permet, ceux qui lui conviennent le mieux pour sa vie spirituelle et ascétique personnelles.

#### 1. LES PRÊTRES FORMÉS DANS L' « OPUS DEI »

Quelques fidèles laïcs de l' « Opus Dei » accèdent au sacerdoce afin de servir les fins apostoliques de l'institution avec un esprit en tous points identique à celui des autres membres.

Ils ont exercé au préalable pendant plusieurs années un métier, qui leur offrait la possibilité réelle de parvenir à des postes plus ou moins importants dans leur milieu professionnel et social. Ils ont reçu, progressivement, dans des séminaires interrégionaux ou nationaux, la formation requise dans les disciplines ecclésiastiques, selon une *Ratio institutionis* approuvée par le Saint-Siège, poursuivant ces études jusqu'à l'obtention d'un doctorat en théologie, en philosophie, en droit canonique, etc.

Conservant la mentalité laïque de leur milieu propre, ils ont reçu le sacrement de l'Ordre « pour être, ni plus ni moins, des *prêtres-prêtres*, des prêtres à cent pour cent ». Ils savent en outre que la vocation laïque à la sainteté est complète en soi. Donc, « parvenir au sacerdoce ne suppose pas le couronnement de la vocation à l' « Opus Dei » » ; c'est un appel que certains reçoivent pour servir les autres d'une nouvelle façon.

Le nombre de ces prêtres est limité : à peine deux pour cent de l'ensemble des fidèles de l' « Opus Dei ». C'est toutefois un phénomène constant. Ces dernières années, les ordinations ont été conférées par les cardinaux Jubany, Casariego, Koenig, Hoefner, Etchegaray, Président de la Conférence épiscopale française. Ce dernier déclarait dans son homélie, le 30 août 1981, au sanctuaire marial de Torre-ciudad :

« Le génie de l'Eglise est d'être une Eglise du génie qui ne cesse de lancer des ponts pour relier les hommes à Dieu et entre eux. L'image plairait, je pense, au Président général de l' « Opus Dei » (qui est ingénieur des Ponts et Chaussées) : soyez partout des ingénieurs spirituels, travaillant sous la responsabilité des évêques. »

Le pape Jean-Paul II a ordonné 32 prêtres

de l' « Opus Dei » en juin 1982 à Rome et 29 autres en novembre de la même année, lors de son voyage pastoral en Espagne, 37 à Rome, en juin 1983.

Ces prêtres sont d'abord au service des membres de l' « Opus Dei » et de toutes les âmes. Ils vivent dans ses Centres et sont pris en charge par les fidèles dont ils s'occupent. Ils rendent également d'autres services aux diocèses quand ils peuvent satisfaire aux demandes qui leur sont adressées par l'autorité compétente, ce qu'ils font bien volontiers. Ils peuvent être ainsi aumôniers de collège, confesseurs dans une paroisse, membres d'une officialité, experts en théologie, etc.

[De plus],

« l'esprit de l' « Opus Dei », qui ne connaît ni *chapelles* ni distinctions, les induit à se sentir intimement et efficacement unis à leurs frères, les autres prêtres séculiers : ils se sentent, et sont en fait, prêtres diocésains dans tous les diocèses où ils travaillent et qu'ils tâchent de servir avec persévérance et efficacité. »

C'est « la première fois dans l'histoire de l'Eglise qu'un prêtre a, de son vivant, conduit au sacerdoce près d'un millier d'hommes, spécialistes en de nombreuses sciences humaines et originaires des cinq continents », constate le card. Casariego, archevêque de Guatemala à propos de Mgr Escrivá. Ce qui amène le card. Pignedoli, Président du Secrétariat pour les non-chrétiens, à se féliciter qu'on ait mis l'accent non seulement sur le rôle de « pionnier de la spiritualité laïque et de précurseur dans beaucoup d'aspects doctrinaux du concile Vatican II » de Mgr Escrivá de Balaguer, mais aussi « sur le fait non moins singulier qu'au cours des quarante-sept ans durant lesquels il a dirigé l' « Opus Dei », il ait formé avec tant de soin et appelé au sacerdoce ministériel près d'un millier » d'hommes, les mettant « au service de l'évangélisation », comme l'apprécie le card. Rossi, Préfet de la S. Congrégation pour l'évangélisation des peuples.

#### 2. LES PRÊTRES INCARDINÉS DANS UN DIOCÈSE

Usant librement du droit de s'associer, les prêtres incardinés dans un diocèse peuvent adhérer à la Société Sacerdotale de la Sainte Croix, mûs uniquement par le désir de recevoir une aide spirituelle personnelle, pour rechercher la sainteté dans l'exercice de leur ministère, en accord avec l'esprit de l' « Opus Dei ».

En effet, le prêtre qui vient à cette association sacerdotale ne modifie et n'abandonne en rien sa vocation diocésaine : consécration au service de l'Eglise locale, incorporation dans le diocèse, pleine dépendance à l'égard de l'évêque du lieu, union aux autres prêtres. Tous ces aspects se trouvent renforcés du fait qu'il est incité à rechercher la sainteté dans l'exercice de son ministère.

Nous examinerons plus en détail les implications juridiques de cette situation, mais il est utile de faire remarquer dès à présent

que, dans le cas de la Société Sacerdotale de la Sainte Croix, les prêtres incardinés dans un diocèse n'ont qu'un seul supérieur, leur évêque diocésain, qu'ils dépendent entièrement de sa juridiction et qu'il n'y a pour eux « ni hiérarchie intérieure ni, par conséquent, danger de double obéissance, mais bien plutôt un rapport volontaire d'aide et d'assistance spirituelles ».

### 3. Nature juridique de l' « Opus Dei »

#### a) *Les débuts*

Lorsque Mgr Escrivá de Balaguer fonde l' « Opus Dei », il se trouve devant un vide juridique. Il n'existe rien qui corresponde à ce que Dieu lui demande et le Droit en vigueur n'offre aucune possibilité qui réponde au caractère à la fois universel et pleinement séculier de l'institution. « Il fallait créer toute la doctrine théologique et ascétique, toute la doctrine juridique », déclare le fondateur. Il précise aussitôt : « Je me suis trouvé devant une solution de continuité de plusieurs siècles ».

Le Code de 1917, alors en vigueur, ne prévoyait que le droit des religieux pour des institutions internationales. Comme souvent dans la vie de l'Eglise, « la vie, le phénomène pastoral vécu », précédera la norme. C'est ainsi que naîtrait le cadre juridique adapté à la vie de personnes qui ne peuvent se comparer, au fond, qu'aux premiers chrétiens.

« Lisant la "Lettre à Diognète", texte qui remonte à la plus haute antiquité de l'Eglise, je n'ai pu m'empêcher de penser à l' "Opus Dei" et à son fondateur, écrit Mgr Lallier, archevêque de Besançon, à cette insertion naturelle dans le monde des membres de l' "Opus Dei", et à ce qu'ils tâchent d'y accomplir, comme aux débuts de la chrétienté. »

C'est en 1941, donc sans précipitation, que l'archevêque de Madrid approuve l' « Opus Dei » en qualité de « pieuse union ». Le problème juridique restait cependant posé, car l'apostolat voulu par Dieu pour son « Opus Dei » s'écartait de cette forme associative. Cette décision avait au moins le mérite de montrer clairement, à une époque d'incompréhensions et même de calomnies, que l'autorité ecclésiastique encourageait et louait l' « Opus Dei », comme elle n'avait, d'ailleurs, cessé de le faire depuis le premier jour.

#### b) *Les approbations du Saint-Siège*

Un problème aigu se posait : celui de l'incardination des prêtres, exigence vitale pour l'œuvre. Le fondateur sait qu'une solution sera trouvée, car les prêtres incardinés à l' « Opus Dei » étaient présents dans la vision globale qu'il a eue le 2 octobre 1928.

En juin 1943, Alvaro del Portillo, Secrétaire général, envoyé à Rome par le fondateur, lui apporte l'*appositio manu*um du Saint-Siège. Et le 11 octobre, Pie XII signe le *nihil obstat* autorisant l' « Opus Dei » à former et à incar-

diner ses propres prêtres, issus des membres laïcs. Trois ans plus tard, en août 1946, Mgr Escrivá de Balaguer obtient du Saint-Siège un document « d'approbation des fins ». Semblable document n'avait pas été délivré depuis plus d'un siècle. En outre, le fondateur, qui avait dû se rendre à Rome, a l'assurance qu'une solution pourra être trouvée en dehors de la législation canonique en vigueur.

En effet, le 2 février 1947, la constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia* crée la figure juridique des Instituts séculiers dans le cadre général des associations de fidèles. Le 24 du même mois, l' « Opus Dei » est approuvé comme premier Institut séculier par le décret *Primum Institutum*. Il devient ainsi un institut de droit pontifical avec la faculté d'incardiner ses propres prêtres. Le décret reconnaît aussi l'existence de la Société Sacerdotale de la Sainte Croix au sein de l' « Opus Dei ».

Cette solution était « la moins inadéquate », compte tenu de ce qui était possible à cette époque. Elle mettait bien l'accent sur la sécularité comme élément juridique déterminant les deux autres aspects essentiels d'un Institut séculier, la vie de consécration et l'apostolat. Mais cet aspect de consécration ne répondait pas à la nature particulière de l' « Opus Dei ». Celui-ci ne s'inquiète, pour ses fidèles, « ni de vœux, ni de promesse, ni d'aucune forme de consécration autre que la consécration que nous avons tous reçue par le baptême ».

La « sécularité consacrée » est indéniablement une grande richesse pour l'Eglise. Mais elle ne répond pas au charisme de fondation de l' « Opus Dei » et Mgr Escrivá de Balaguer se devait de tout mettre en œuvre pour respecter fidèlement la volonté de Dieu. Nous pouvons reprendre ici le souhait formulé par le card. Etchegaray lors des ordinations du 30 août 1981 : « Que les communautés diocésaines se réjouissent des nouveaux chemins de sainteté que l'Esprit ouvre indistinctement à tous les hommes ».

Pie XII signe le décret *Primum inter* d'approbation définitive de l' « Opus Dei » le 16 juin 1950. Plus long que de coutume, ce document reprend les aspects spécifiques de l' « Opus Dei ». Le Saint-Siège l'autorise en même temps à admettre des coopérateurs non catholiques et même non chrétiens. C'est la première fois qu'une telle décision est prise dans l'Eglise. Elle manifeste la portée œcuménique de l'esprit de l' « Opus Dei ». Dans un entretien accordé au *Figaro* le 16 mai 1966, Mgr Escrivá rapporte que dans une audience de Jean XXIII, il lui dit :

« Dans notre Œuvre tous les hommes, catholiques ou non, ont toujours trouvé une place accueillante : je n'ai pas appris l'œcuménisme de Votre Sainteté. » Et le Saint-Père Jean se mit à rire, tout ému. »

Un grand pas en avant avait été fait. Mais tout n'était pas encore réglé. Le fondateur

de l' « Opus Dei » s'en était ouvert filialement au pape en 1962 : attendant patiemment qu'une solution définitive puisse voir le jour, il introduisait alors auprès du Saint-Siège « la demande humble et confiante de ce que l'on concédât à cette Institution une configuration ecclésiale appropriée, tenant compte de sa nature théologique et authentique, afin de viser la plus grande efficacité apostolique » (Jean-Paul II).

« Il est apparu clairement que cette figure juridique s'adaptait parfaitement à l' « Opus Dei » » écrit encore Jean-Paul II dans la Constitution apostolique *Ut sit*, du 28 novembre 1982, en se référant aux prélatures personnelles sanctionnées par le concile Vatican II dans le décret *Presbyterorum ordinis* (n° 10) et le « motu proprio » *Ecclesiae Sanctae* (n° I, 4) qui a appliqué ce décret le 6 août 1966. Le pape rappelle que Paul VI avait accueilli avec bienveillance la demande du Serviteur de Dieu et qu'il l'avait autorisé à convoquer un congrès général spécial dans le but d'amorcer l'étude d'une transformation de l' « Opus Dei » en accord avec les normes du concile Vatican II, tout en respectant la nature propre de l'institution. Jean Paul II explique ensuite qu'il a lui-même ordonné expressément la poursuite de cette étude et chargé en 1979 la Sacrée Congrégation pour les évêques d'examiner la demande formelle présentée par l' « Opus Dei ».

\*\*

### III<sup>e</sup> PARTIE :

#### L'ERECTION EN PRELATURE PERSONNELLE

Décrivons d'abord l'institution juridique de la prélatrice personnelle telle que la prévoit le nouveau Code de Droit canon promulgué par Jean-Paul II le 25 janvier 1983, en en cernant la nature et la finalité, puis en précisant ses rapports avec l'évêque diocésain.

Nous passerons alors à la pratique, à l'application concrète à l' « Opus Dei ». Là aussi, nous délimiterons la nature et la finalité de la Prélatrice de la Sainte Croix et « Opus Dei », avant de parler de ses fidèles.

Enfin nous accorderons une place spéciale au statut des prêtres, en distinguant le clergé de la Prélatrice de l' « Opus Dei » et la place qui est reconnue dans la Société Sacerdotale de la Sainte Croix aux prêtres incardinés dans un diocèse (pour un état juridique approfondi de la question, nous renvoyons à notre étude *Les prélatrices personnelles : une nouvelle structure pastorale ordinaire au service de l'Eglise. L'application à l' « Opus Dei »*, dans *L'Année canonique*, t. XXVII, 1983).

#### 1. Les prélatrices personnelles

Le n° 10 du décret *Presbyterorum ordinis* a été explicité par Paul VI dans le « motu proprio » *Ecclesiae Sanctae*, I, n° 4 du 6 août 1966. Ultérieurement, la constitution apostoli-

que *Regimini Ecclesiae universae* réformant la Curie a, dans son n° 49 § 1, placé les prélatrices personnelles sous la dépendance de la Sacrée Congrégation pour les Evêques. Enfin le Code traite des prélatrices personnelles dans un Titre propre qui comprend les canons 294 à 297.

#### a) Nature de la prélatrice personnelle

Au vu de ces textes, nous pouvons définir les prélatrices personnelles comme des entités érigées par le Saint-Siège au sein de l'organisation de l'activité pastorale de l'Eglise. Ce sont donc des institutions ecclésiastiques gouvernées par un Prélat propre, institué par le pape avec un pouvoir ordinaire et propre de juridiction. Elles sont constituées pour des activités pastorales ou missionnaires particulières, sans porter atteinte aux droits légitimes des évêques diocésains.

Le Prélat a le droit d'ériger et de diriger un séminaire national ou international dont les élèves recevront la formation nécessaire pour être promus aux ordres sacrés et être incardinés dans la prélatrice. C'est une des nouveautés introduites dans le droit commun par *Presbyterorum ordinis*, n° 10. L'incardination du clergé séculier n'est plus nécessairement liée à une circonscription territoriale ; elle peut avoir lieu dans une prélatrice personnelle qui, par nature, n'a pas de territoire propre.

Ces prêtres font partie du clergé séculier. Le Prélat doit veiller à leur vie spirituelle, à leur formation particulière continue et à leur confier un ministère précis dans le cadre des tâches pastorales spécifiques de la prélatrice ou, éventuellement, par des conventions passées avec les Ordinaires des diocèses où ils seront envoyés. Il doit prendre également soin de ceux qui sont malades ou âgés ou qui, pour quelque cause que ce soit, sont amenés à abandonner la charge qui leur avait été confiée.

Des laïcs, célibataires ou mariés, peuvent coopérer de façon organique dans les tâches de la prélatrice. Ils le font par un lien contractuel (et non par des vœux) dont la détermination est laissée aux statuts de chaque prélatrice, statuts qui doivent être approuvés cas par cas par le Saint-Siège (canons 295 et 296).

Tous, prêtres et laïcs, s'adonnent à la finalité concrète de la prélatrice, en accord avec ses statuts et sous la juridiction du Prélat, qui doit toujours respecter, *ad normam iuris*, les droits qui appartiennent à l'Ordinaire du lieu.

Ces caractéristiques particulières distinguent nettement les prélatrices personnelles aussi bien d'avec les Eglises particulières ou diocèses que d'avec les institutions à caractère associatif (Instituts de vie consacrée, Sociétés de vie apostolique, Associations de fidèles), même si elles possèdent des éléments constitutifs (Prélat et clergé incardiné) qui se retrouvent dans les diocèses et même si rien n'em-



pêche qu'un phénomène de type associatif puisse être à l'origine d'une prélatrice personnelle.

Enfin les prélatrices personnelles sont, par nature, des structures séculières. C'est pourquoi elles dépendent de la S. Congrégation pour les Evêques.

#### b) La finalité des prélatrices personnelles

Les prélatrices personnelles sont érigées par le Saint-Siège en vue de réaliser des activités pastorales ou missionnaires particulières, stipule le Code (canon 294) en reprenant les termes du « motu proprio » *Ecclesiae Sanctae*.

La finalité de la prélatrice personnelle s'insère dans le cadre plus vaste de la finalité générale de l'Eglise universelle de *salus animarum*. Toutefois elle n'a généralement pas trait à la *cura pastoralis* ordinaire, qui est du ressort de l'évêque diocésain. Cette finalité, décrite en termes larges par le Code, permet une grande souplesse et devrait autoriser une utile variété de finalités et de structures à l'heure d'ériger ces prélatrices, en observant toujours les normes établies par le droit général.

#### c) Les rapports avec l'évêque diocésain

Les Conférences épiscopales des territoires où les prélatrices personnelles vont travailler sont entendues avant leur érection.

Les statuts de chacune doivent prévoir les rapports avec les évêques des diocèses où elle désire exercer ses tâches pastorales ou missionnaires, avec le consentement préalable de l'Ordinaire du lieu (canon 297). Le Saint-Siège veille à ce que les statuts sauvegardent les droits des évêques diocésains, ce qui montre que la prélatrice personnelle ne se situe pas en marge de ces derniers, mais qu'elle s'inscrit dans le droit commun de l'Eglise. Tout en étant une structure juridictionnelle à caractère personnel, elle n'est pas assimilable aux institutions ecclésiastiques fondées sur le principe de l'indépendance ou de l'autonomie par rapport aux Eglises locales, telles que les diocèses personnels, les prélatrices *nullius dioecesis* ou territoriales, les diocèses rituels des Eglises orientales.

En outre, faisant partie de l'organisation pastorale de l'Eglise, la prélatrice personnelle ne peut pas être davantage comparée aux formes d'association reconnues par le Code ni, parmi celles-ci, aux Instituts de vie consacrée, religieux ou autres.

## 2. La Prélatrice de la Sainte Croix et « Opus Dei »

Le 23 août 1982, le Vatican a annoncé que le Saint-Père avait décidé d'ériger l'« Opus Dei » en prélatrice personnelle. *L'Osservatore Romano* du 28 novembre suivant publiait une *Declaratio* de la S. Congrégation pour les Evêques qui présente les caractéristiques principales de la première prélatrice personnelle. Cette Déclaration est accompagnée de deux textes : « Un bien pour toute l'Eglise »,

article du card. Baggio, et un commentaire de Mgr Costalunga, respectivement Préfet et sous-secrétaire de ladite Congrégation.

La Prélatrice de l'« Opus Dei » a été officiellement inaugurée le 19 mars 1983 au cours d'une cérémonie célébrée en la basilique Saint-Eugène, à Rome. En représentation du Pontife Romain, le Nonce en Italie a donné lecture de la constitution apostolique *Ut sit* par laquelle est érigée la Prélatrice de la Sainte Croix et « Opus Dei », et remis la Bulle pontificale, datée du 28 novembre 1982, au Prélat, Mgr Alvaro del Portillo.

#### a) Sa nature

Il s'agit d'une prélatrice personnelle de domaine international. Elle dépend de la S. Congrégation pour les Evêques et « selon la matière en cause, traitera des questions correspondantes auprès des autres Dicastères de la Curie romaine ». « Le Gouvernement central de la Prélatrice a son siège à Rome ». L'oratoire de Sainte-Marie de la Paix, dans la crypte duquel repose le corps de Mgr Escrivà de Balaguer, est érigé en église du Prélat. « La Prélatrice est régie selon les normes générales du droit et selon celles de la présente Constitution ainsi que selon ses propres Statuts », appelés « Code de droit particulier ».

« L'Ordinaire propre de la Prélatrice de l'« Opus Dei » est son Prélat, dont l'élection, qui doit se dérouler en accord avec ce que le droit général et particulier établit, doit être confirmée par le Souverain Pontife ».

Le Prélat possède un pouvoir de juridiction ordinaire, aussi bien sur les clercs incardinés à la Prélatrice que sur les laïcs qui y sont incorporés par un lien juridique à caractère contractuel, limité pour ce qui concerne ces derniers à la finalité spécifique de la Prélatrice et « substantiellement différent, par sa matière, de la juridiction qui revient aux évêques diocésains pour le soin pastoral ordinaire des fidèles ». Ce n'est donc pas une juridiction cumulative avec celle des évêques, comme ce serait le cas pour le Vicariat aux Armées dont les fidèles relèvent à la fois du Vicaire des Armées et de l'Ordinaire de leur lieu de résidence pour le soin pastoral ordinaire.

La Prélatrice assure la coordination pastorale juste et nécessaire dans tous les diocèses où elle travaille, en respectant toujours les droits des Ordinaires des lieux. Ceux-ci reçoivent les statuts de la Prélatrice approuvés par le Saint-Siège. Leur autorisation est toujours requise avant l'érection d'un Centre de la Prélatrice, Centre qu'ils peuvent visiter *ad normam iuris*. Ils sont « régulièrement informés des activités » qui s'y déroulent.

Ces caractéristiques sont fixées une fois pour toutes, et non *ad experimentum*, parce que c'est précisément l'expérience des cinquante-quatre années de l'« Opus Dei » qui a motivé la décision du Saint-Siège. Celle-ci tient compte, comme l'écrit le card. Baggio,



d'une réalité apostolique et ecclésiale déjà existante, « dont la légitimité et la beauté du charisme, qui a été à l'origine de sa fondation, avaient été plusieurs fois reconnues par l'Autorité ecclésiastique ».

La modification par rapport à la situation antérieure consiste en un changement de « vêtement » juridique comme l'a expliqué Mgr Alvaro del Portillo, nommé Prélat par Jean-Paul II. Le nouveau statut juridique correspond exactement à la réalité ecclésiale que nous avons décrite et qui reste telle quelle.

Le statut de prélature personnelle, qui est de droit commun, n'entraîne aucune exemption particulière à l'égard des Eglises locales. En effet, comme l'indique la *Déclaration*, ce statut ecclésial nouveau « rend encore plus parfaite l'insertion de l'institution dans la pastorale organique de l'Eglise universelle et des Eglises locales, et rend son service encore plus efficace ».

#### b) Sa finalité

La finalité de la Prélature de l' « Opus Dei » est doublement pastorale. D'une part, le Prélat et son *presbyterium* s'occupent des fidèles laïcs incorporés à la Prélature et les aident à tenir les engagements qu'ils ont pris dans les domaines ascétique, apostolique et de formation doctrinale. D'autre part, le clergé et les laïcs de la Prélature réalisent ensemble une tâche apostolique qui a pour but de faire prendre conscience dans tous les milieux de l'appel universel à la sainteté et à l'apostolat et, plus concrètement, de la valeur sanctifiante du travail professionnel et de toutes les occupations courantes.

L'originalité de cette finalité consiste, on le reconnaît aisément, à mettre l'accent sur la sanctification et l'apostolat par et dans le travail. Nous retrouvons tout ce que nous avons dit précédemment sur la spiritualité de l' « Opus Dei ». Et il est saisissant de constater ainsi que l'Eglise se dote d'une structure pastorale habituelle qui a pour finalité de mener à bien le charisme de fondation de l' « Opus Dei ». Comme l'a déclaré le card. Corripio, archevêque de Mexico, « du point de vue pastoral comme du point de vue strictement juridique, il s'agit d'un événement de première importance et très positif, non seulement pour l' « Opus Dei » mais encore pour l'Eglise tout entière ».

#### c) Ses membres

Les laïcs, de toutes conditions, origines et professions, qui se mettent pleinement au service de la réalisation de la finalité apostolique spécifique de la Prélature, en réponse à la vocation qu'ils ont reçue, assument des engagements qualifiés « de sérieux et importants ». Ils le font « en raison d'un lien contractuel bien précis et non en vertu de vœux ».

Ils ont sous la juridiction du Prélat pour tout ce qui a trait à ces engagements d'ordre ascétique, apostolique et de formation. Mais

cela n'entraîne aucune rupture ou relâchement des liens qui les unissent à l'Eglise particulière à laquelle ils appartiennent de par leur domicile ou leur quasi-domicile. En effet, leur condition personnelle demeure inchangée. C'est-à-dire que, du point de vue théologique comme du point de vue canonique, ils « restent des fidèles laïcs courants de leurs diocèses respectifs ». Ils conservent donc, chacun pris individuellement, toutes les obligations qui découlent de cette condition : obéissance aux normes territoriales regardant la doctrine, la liturgie, la pastorale et l'ordre public. Ils suivent de plus les normes générales données par le Saint-Siège ou les évêques diocésains à propos de l'apostolat des laïcs.

Bien loin d'être soustraits à la juridiction des Ordinaires, les laïcs de l' « Opus Dei » renforcent leur union à ceux-ci puisqu'ils sont sensibilisés à l'effort de vie ascétique et à l'apostolat, selon la spiritualité de l' « Opus Dei » qui prône l'adhésion sans réserve à l'Eglise et au pape. Le card. Lopez Trujillo, archevêque de Medellín, a pu ainsi exprimer sa reconnaissance « pour la façon dont l' « Opus Dei » représente dans l'Eglise, en Amérique latine, un progrès de fidélité, qui est l'unique forme de progrès existant dans l'Eglise ».

Pour leurs choix temporels, les fidèles laïcs de la Prélature jouissent de la même liberté que les autres catholiques, leurs concitoyens et leurs égaux, dans les limites de la foi et de la morale catholiques, dans le respect de la discipline ecclésiastique et des lois civiles. La *Déclaration* affirme que la Prélature ne saurait faire siennes les activités professionnelles, sociales politiques, etc., de ses fidèles.

### 3. Le statut des prêtres

#### a) Le clergé de la Prélature de l' « Opus Dei »

Arrêtons-nous d'abord aux prêtres qui constituent le *presbyterium* de la Prélature de l' « Opus Dei ». Ils procèdent des membres laïcs de la façon que nous avons indiquée. De ce fait, « aucun candidat au sacerdoce, diacre ou prêtre n'est soustrait aux Eglises locales », précise la *Déclaration*.

La Prélature ayant une portée universelle, elle assure la formation de ses prêtres d'après les normes de sa *Ratio institutionis*. Le Prélat est leur Ordinaire propre. Mais des liens subsistent avec l'évêque diocésain : tout comme les laïcs, ils observent les normes territoriales générales et sont, de surcroît, soumis à la discipline du clergé.

Appelés aux Ordres sacrés par le Prélat, ils en reçoivent les pouvoirs sacerdotaux pour s'occuper d'abord des fidèles et des activités de la Prélature, y compris par l'administration du sacrement de la réconciliation, tout en respectant toujours le droit de chacun de recourir au confesseur de son choix.

Ils ont besoin des pouvoirs accordés par l'autorité territoriale compétente pour exercer

leur ministère auprès de fidèles n'appartenant pas à la Prélature. D'autre part, ils peuvent être appelés à remplir des tâches déterminées à la demande de l'autorité diocésaine, avec le consentement préalable du Prélat. Il s'ensuit que, comme par le passé, l'« Opus Dei » n'a pas de pastorale sacramentelle (baptêmes, mariages, enterrements, etc.) ni de catéchèse propres. Tout ceci est du ressort des paroisses, des aumôneries ou d'autres instances diocésaines ou supra-diocésaines.

En tout état de cause, il ne faut pas oublier que le résultat de l'activité sacerdotale du clergé de la Prélature reste en grande majorité dans le diocèse, qui en est le premier bénéficiaire, et que l'insertion pastorale, on le voit bien, se réalise sans difficulté aucune.

#### b) La Société Sacerdotale de la Sainte Croix

Association sacerdotale, indissolublement unie à la Prélature, elle a été érigée simultanément à celle-ci par un seul acte juridique doublement constitutif : Société Sacerdotale de la Sainte Croix dont le clergé de la Prélature fait partie *ipso iure* et qui a pour finalité de répandre le charisme de fondation de l'« Opus Dei » parmi les autres clercs.

Son Président est le Prélat de l'« Opus Dei ». Mais il dispose d'un pouvoir de type associatif et non de juridiction sur les prêtres adhérant à l'Association. Cette précision est d'une extrême importance, parce que les prêtres incardinés dans les diocèses peuvent appartenir à cette Association pour vivre l'esprit de l'« Opus Dei » dans l'exercice de leur ministère sacerdotal. Ils ne font donc pas partie du *presbyterium* de la Prélature, « mais restent à tous les effets sous le régime de leur propre Ordinaire ». Ils n'ont pas de supérieur dans la Société Sacerdotale de la Sainte Croix et ne sont obligés d'obéir qu'à leur évêque.

Quand ils viennent à l'Association, ils ne sont pas perdus pour l'Ordinaire. Bien au contraire, ils ne sont admis que s'ils témoignent d'une grande vénération envers leur évêque et leur diocèse, et de désirs agissants de remplir leur ministère sacerdotal avec tout le zèle dont ils sont capables. Ils doivent faire leur la devise *nihil sine Episcopo* et vivre en communion fraternelle avec leurs confrères du diocèse, qu'ils s'efforcent d'aider à atteindre la sainteté sacerdotale et qu'ils encouragent à être loyalement soumis à l'ensemble de la hiérarchie ecclésiastique.

Il serait erroné de parler d'un groupe de prêtres de l'« Opus Dei », comme s'ils s'écartaient des autres prêtres de leur diocèse ou se mettaient en congé des activités proprement diocésaines. Nous avons vu qu'il n'y a aucun risque de ce côté-là. Ce dont on peut parler, en revanche, c'est de prêtres séculiers diocésains qui font partie de la Société Sacer-

dotale de la Sainte Croix, c'est-à-dire qui, tout en suivant les normes de direction spirituelle collective données par l'évêque diocésain, désirent vivre en accord avec une spiritualité spécifique en vertu du droit d'association qui leur est reconnu de part leur condition de baptisés — et donc de fidèles — et prennent librement, de ce fait, des engagements qui relèvent du domaine de leur vie privée.

\*\*

#### CONCLUSION

Nous dégagerons une conséquence importante du mode apostolique de l'« Opus Dei » pour la vie des églises locales et de l'Eglise universelle. L'action de l'« Opus Dei » s'insère de façon toute naturelle dans la pastorale diocésaine qu'elle contribue même à mettre en œuvre.

Il serait trop long de décrire toutes les modalités pratiques de cette insertion aussi bien des prêtres que des laïcs. La caractéristique principale de la collaboration de l'« Opus Dei » avec les églises locales découle de l'incitation à la sainteté personnelle au milieu du monde, parmi des personnes de toutes les catégories sociales et conditions de vie. Cette tâche fondamentale est réalisée par chacun des fidèles de la Prélature à travers l'apostolat personnel qu'il exerce dans son propre milieu familial et professionnel. « La Prélature doit être comme le ferment qui se dissout dans la masse », explique Mgr del Portillo et, pour cette raison, « elle n'agit pas d'habitude en groupe, mais par le moyen de l'apostolat personnel des laïcs ».

Cet apostolat « personnel et capillaire » est difficilement quantifiable. Il produit d'abondants fruits de sainteté : conversions individuelles et vocations sacerdotales et religieuses qui favorisent l'élan missionnaire de l'Eglise et la constitution de foyers chrétiens ; amélioration progressive des structures sociales dans lesquelles les fidèles de l'« Opus Dei » réalisent leur activité professionnelle ; création de nombreuses institutions de promotion humaine imprégnées d'esprit chrétien.

Tout cela, et tant d'autres bienfaits, « reste dans les églises locales et représente une contribution très efficace à la pastorale diocésaine ». Ceci explique la sollicitude de l'Eglise envers l'« Opus Dei » et la confiance qu'elle lui fait pour l'avenir, tel que cela ressort de la Bulle pontificale :

« C'est avec une grande espérance, écrit Jean-Paul II, que l'Eglise prodigue ses soins maternels et son attention à l'« Opus Dei », fondé sous l'inspiration divine par le Serviteur de Dieu Josemaría Escrivá de Balaguer..., afin qu'il soit à jamais un instrument apte et efficace de la mission salvifique que l'Eglise mène à bien pour la vie du monde. »

D. LE TOURNEAU.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

### 1. OUVRAGES DE Mgr ESCRIVA DE BALAGUER

— *Chemin*. « Mgr Escrivá de Balaguer a écrit là plus qu'un chef-d'œuvre ; il a écrit en puisant l'inspiration en son propre cœur. C'est aussi le cœur qu'atteignent directement les brefs paragraphes qui composent le CHEMIN... On n'y trouve pas la rigidité suspecte d'un "code", mais, au contraire, la fraternelle et ardente indulgence de l'auteur, la paternelle sollicitude avec laquelle il voit, comprend, corrige, par la persuasion et non par la menace » (*L'Osservatore Romano*). La 1<sup>re</sup> édition parut en février 1934 à Cuenca (Espagne) sous le titre de *Consideraciones espirituales*. Depuis, les éditions se sont multipliées : elles sont de 169 éditions, en 34 langues et 2 982 620 exemplaires. 4<sup>e</sup> édition française, Fayard, Paris, 1977.

— *Saint Rosaire*. Livre de méditation sur chacun des quinze mystères de la vie du Christ et de la Vierge, que l'on contemple lors de la récitation du Saint Rosaire. La 1<sup>re</sup> édition remonte, elle aussi, à 1934. Depuis lors, 60 éditions ont été publiées, en 12 langues, à 374 500 exemplaires. Édition française, Téqui, Paris, 1976.

— *Entretiens avec Mgr Escrivá de Balaguer*. Plusieurs revues et journaux ont posé des questions concrètes à Mgr Escrivá de Balaguer, en abordant les sujets qui intéressaient le plus leurs lecteurs respectifs. Mgr Escrivá y a répondu, par écrit et exhaustivement. Ce livre recueille le texte complet de ces entretiens. La 1<sup>re</sup> édition a été publiée en 1968. Depuis lors l'on compte 31 éditions, en 7 langues, à 252 730 exemplaires. 2<sup>e</sup> éd. française, Fayard, Paris, 1973.

— *Quand le Christ passe*. Recueil de quelques-unes des nombreuses homélies prononcées par le fondateur. Elles constituent un exposé profond et suggestif de la doctrine et de la vie chrétiennes. On y trouve à la fois la profondeur théologique et la clarté d'exposition. Elles sont centrées sur l'année liturgique. La 1<sup>re</sup> édition est parue en 1973. Depuis lors, 39 éditions ont eu lieu, en 8 langues, à 291 418 exemplaires. Édition française, Téqui, Paris, 1975.

— *Amis de Dieu*. Recueil de dix-huit autres homélies au cours desquelles l'auteur s'entretient amicalement avec Dieu, en prenant les vertus chrétiennes comme fil conducteur de son dialogue. Publié en 1977, il a connu 21 éditions, en 6 langues et un tirage de 201 906 exemplaires. Édition française, Fayard-Mame, Paris, 1981.

— *Chemin de Croix*. Nouvelle œuvre posthume de Mgr Escrivá, fruit de sa contemplation des scènes de la Passion du Seigneur. Elle a été préparée pour aider à faire oraison et pour accroître notre esprit de douleur pour nos péchés et de reconnaissance envers Jésus-Christ qui nous a rachetés au prix de son Sang. La 1<sup>re</sup> édition a été publiée en 1981. Depuis lors 12 éditions en 5 langues ont été publiées avec un tirage de 129 014 exemplaires. Édition française, Le Laurier, 16, rue Cortambert, Paris, 1983.

— *La Abadesa de las Huelgas*. Étude théolo-

gique et juridique. C'est une recherche pénétrante sur un cas extraordinaire de juridiction quasi-épiscopale concernant l'abbesse du célèbre monastère de la province de Burgos (Espagne), réalisée à partir des sources et des documents originaux. La 1<sup>re</sup> édition a été publiée en 1944. La seconde date de 1974.

— *La fin surnaturelle de l'Eglise*, homélie, Collection du Laurier, n° 7, Paris, 1980.

— *Loyauté envers l'Eglise*, homélie, Collection du Laurier, n° 25, Paris, 1982.

— *Prêtre pour l'éternité*, homélie, Collection du Laurier, Paris, 1983.

### 2. OUVRAGES SUR Mgr ESCRIVA DE BALAGUER

— A. del PORTILLO, *En memoria de Mons. Josemaria Escrivá de Balaguer*, Eunsa, Pampelune, 1976.

— F. GONDRAND, *Au pas de Dieu* (1<sup>re</sup> biographie sur le Fondateur), France-Empire, Paris, 1982.

— S. BERNAL, *Mgr Escrivá de Balaguer. Portrait du Fondateur de l'« Opus Dei »*, S.O.S., Paris, 1978.

— Cahier du Centre de Rencontres de Couvrelles, n° 18, 1976, comprenant Mgr POHLSCHNEIDER, *Mes impressions sur le Fondateur de l'« Opus Dei »* ; card. S. BAGGIO, *L'Opus Dei : un tournant dans l'histoire de la spiritualité chrétienne* ; card. M. GONZALEZ, *Quel put bien être son secret ?* ; card. S. PIGNEDOLI, *Les chemins divins de la terre* ; card. F. KOENIG, *La signification du Serviteur de Dieu Josemaria Escrivá de Balaguer, prêtre, Fondateur de l'« Opus Dei »*, dans *Bulletin d'information*, n° 4, Paris, 1982.

### 3. OUVRAGES SUR L'OPUS DEI

A. del PORTILLO et autres, *Mons. Josemaria Escrivá de Balaguer y el Opus Dei*, Eunsa, Pampelune, 1982. — A. del PORTILLO, *Chercher Dieu au milieu du monde*, Le Laurier, Paris, 1983. — J.-L. ILLANES, *La sanctification du travail*, Sepal, Paris, 1967. — F. MARTINELL, *Cristianos corrientes (textos sobre el Opus Dei)*, Rialp, Madrid, 1970. — O.B. ROEGELE et autres, *Opus Dei — Für und Wider*, A. Fromm, Osnabrück, 1967. — L.I. SECO, *La herencia de Mons. Escrivá de Balaguer*, Magisterio espano, Madrid, 1976. — J.-J. THIERRY, *L'Opus Dei. Mythe et réalité*, Hachette-Littérature, Paris, 1973. — W. BLANCK et R. GOMEZ PEREZ, *Doctrina y vida*, Palabra, Madrid, 1970. — P. RODRIGUEZ, « *Chemin* » et la spiritualité de l'Opus Dei, dans *La Table Ronde*, 12 (1965), p. 46-82. — J.B. TORELLO et autres, *La vocacion cristiana*, Palabra, Madrid, 1975. — A. LIVI et autres, *Uno stile cristiano di vita*, Milan, 1972. — A. BYRNE, *La sanctification du travail ordinaire. Nature et esprit de l'Opus Dei*, Cahier du Laurier, n° 11, Paris, 1981. — D. LE TOURNEAU, *Les préléatures personnelles : une nouvelle structure pastorale ordinaire au service de l'Eglise. L'application à l'Opus Dei*, dans *L'Année canonique*, t. XXVII, 1983. — D. LE TOURNEAU, *L'Opus Dei préléature personnelle : dans le droit fil de Vatican II*, dans la *Revue des Sciences religieuses*, Strasbourg, 1983.

## JEAN-PAUL II REÇOIT LES MEMBRES DE L' « OPUS DEI » A CASTELGANDOLFO

« Etudiants, ouvriers de différentes qualifications, qui appartenez à l' « Opus Dei », vous qui cherchez à vivre pleinement l'Evangile par un service constructif de l'Eglise et de la société contemporaine, y compris au contact de milieux éloignés de la foi (...), vous voulez et vous devez être des témoins de « l'amour de Dieu au milieu des hommes », et le monde actuel a besoin essentiellement de témoins convaincus et cohérents », a déclaré le pape Jean-Paul II devant un groupe de 350 membres de l' « Opus Dei » pour lesquels il célébrait la messe le matin du 28 août 1983.

Au cours de l'homélie de cette messe, qu'il concélébrait avec le Vicaire régional de la Prélature Opus Dei, don Mario Lantini, et sept autres prêtres de l'Œuvre, de différentes nationalités, le Saint-Père a également déclaré : « Que votre premier effort et votre premier souci soit la formation intérieure, par la méditation méthodique, la direction spiri-

tuelle, l'amour profond et passionné de l'Eucharistie, le recours ascétique au sacrement de pénitence, que vous pratiquez déjà et que vous prêchez avec constance, la dévotion à Sainte Marie (...). Vous avez un devoir merveilleux à accomplir : vous pouvez aimer, aider, élever, reconforter, illuminer avec l'aide de la "grâce" divine qui vous accompagne toujours ».

« Je souhaite — a poursuivi Jean-Paul II — vous encourager à avancer avec rapidité dans votre itinéraire de vie chrétienne, en annonçant dans vos milieux le grand don de l'amour et de la miséricorde de Dieu pendant l'année jubilaire de la Rédemption (...). Au cours de la Sainte Messe, ma prière s'élève vers le Seigneur pour vous. Je vous recommande à lui. De lui j'invoque l'abondance de ses grâces ».

A l'issue de la messe le Saint-Père s'est arrêté pour saluer affectueusement les participants, en leur demandant des prières pour l'Eglise et pour les intentions du Pape.